



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2022

Papeete, le 5 avril 2022

N° 2022-4/PV

PROCÈS-VERBAL

Première séance : mardi 22 mars 2022 à 9 heures 13 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 28-2022 relatif à un projet de délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle »..... 5
- Rapport n° 29-2022 relatif à un projet de délibération relative au budget du compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » pour l'année 2022 5
- Rapport n° 30-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022 25
- Rapport n° 31-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022..... 25
- Désignation des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française..... 51

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Bien. Je vous propose de commencer nos travaux.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres. Je voudrais tout particulièrement m'adresser aux nouveaux ministres qui siègent au sein de notre hémicycle : Madame Virginie Bruant, ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non-autonomes. (*Applaudissements dans la salle.*) ; Monsieur Naea Bennett, ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports. (*Applaudissements dans la salle.*) Bienvenue. *Merçi.*

Chers collègues, Madame la députée, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les présidents de groupes, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public et chers internautes, *par la grâce de notre Seigneur, bonjour à tous.*

Je déclare la séance ouverte.

Nous avons été convoqués par lettre n° 350/2022/APF/SG du 11 mars 2022 et je demande à notre secrétaire général adjoint de faire l'appel des représentants.

M^{me} Caroline Chung :

M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	absente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	absente
M ^{me}	Bourgade	Maeva	présente
M ^{me}	Bouteau	Nicole	absente
M.	Brotherson	Moetai	présent
M.	Buillard	Michel	absent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	absente
M ^{me}	Cross	Valentina	présente
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M ^{me}	Galenon	Minarii	présente
M.	Geros	Antony	présent
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	arrivé en cours de séance
M.	Laurey	Nuihau	présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	arrivée en cours de séance
M.	Lisan	Marcelin	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	absent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	absente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente

M.	Riveta	Frédéric	absent
M.	Rohfritsch	Teva	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Sachet	Isabelle	présente
M.	Salmon	Geffry	absent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	absent
M.	Tahiata	Fernand	présent
M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M ^{me}	Teahe	Teapehu	présente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	absent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	présente
M ^{me}	Tetuanui	Lana	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	absente
M.	Tokoragi	Félix	absent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaiva	Richard	absent
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Jean-Christophe Bouissou, Messieurs et Madame les ministres Yvonnick Raffin, Tearii Alpha, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Jacques Raynal, René Temeharo, Virginie Bruant et Naea Bennett.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Y-a-t-il des procurations, Madame la secrétaire générale adjointe ?

M^{me} Caroline Chung : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Mardi 22 mars 2022		
N° 2505 - 9 h 13	Teva Rohfritsch	Gaston Tong Sang
N° 2504 - 9 h 12	Philip Schyle	Antonio Perez
N° 2506 - 9 h 14	Marcelin Lisan	Patricia Amaru
N° 2503 - 9 h 3	Etienne Tehaamoana	Vaiata Perry-Friedman
N° 2502 - 9 h 3	Geffry Salmon	Teura Iriti
N° 2492 - 9 h	Putai Taae	Luc Faatau
N° 2493 - 9 h	Yvannah Pomare-Tixier	Tepuaraurii Teriitahi
N° 2494 - 9 h	Nicole Bouteau	Béatrice Lucas
N° 2496 - 9 h	Dylma Aro	Monette Harua
N° 2497 - 9 h	Michel Buillard	Sylvana Puhetini
N° 2498 - 9 h	Lana Tetuanui	Juliette Matehau-Nuupure
N° 2499 - 9 h	Frédéric Riveta	Louisa Tahuhuterani
N° 2500 - 9 h	Yseult Butcher-Ferry	Joséphine Teakarotu
N° 2501 - 9 h	Teina Maraaura	Romilda Tahiata

N° 2508 - 9 h 19	Éliane Tevahitua	Cécile Mercier
N° 2509 - 9 h 19	Teumere Atger-Hoi	Minarii Galenon
N° 2510 - 9 h 19	Richard Tuheiava	Antony Geros
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 2495 - 9 h	Angelo Frebault	Augustine Tuuhia
N° 2507 - 9 h 15	Benoit Kautai	Joelle Frebault
N° 2511 - 10 h 3	Fernand Tahiatia	Maeva Bourgade
N° 2512 - 10 h 35	Vaitea Le Gayic	Sylviane Teroatea
N° 2513 - 10 h 52	Félix Tokoragi	Nicole Sanquer
N° 2514 - 11 h 13	Charles Fong Loi	Teapehu Teae
N° 2515 - 11 h 13	Bernard Natua	Philip Schyle
N° 2516 - 12 h 24	John Toromona	Isabelle Sachet

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Pouvez-vous donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Caroline Chung : La conférence des présidents qui s'est réunie le 17 mars 2022 vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays ;*
- III) *Désignation des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Je sou mets au vote l'ordre du jour de notre assemblée. Unanime ?... Unanimité. Merci. L'ordre du jour est adopté.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DE LOI DU PAYS

Le président : Nous passons au point II, l'examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays.

Avant d'examiner les dossiers, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé d'une discussion commune des rapports n^{os} 28-2022 et 29-2022, ainsi que les rapports n^{os} 30-2022 et 31-2022. Cela veut dire qu'il n'y a qu'une seule discussion générale pour les deux dossiers ; et une fois la discussion générale terminée, nous procédons directement à l'adoption des textes.

La conférence des présidents a également prévu 60 minutes de discussion générale pour chacune des discussions communes. Compte tenu de la nouvelle configuration des groupes politiques constitués au sein de notre assemblée, la nouvelle répartition des temps de parole s'établit comme suit : Tapura huiraatira, 40 minutes ; le groupe Tavini huiraatira, 10 minutes, et l'ensemble des non-inscrits, 10 minutes. En sachant qu'un intervenant parmi les non-inscrits peut disposer au maximum de 3 minutes et est limité dans ce cas-là à trois intervenants bien sûr pour respecter le plafond de 10 minutes du temps total réservé aux non-inscrits.

RAPPORT N° 28-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉNOMMÉ « FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE »

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Lucas et Tepuaraurii Teriitahi

RAPPORT N° 29-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE AU BUDGET DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉNOMMÉ « FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE » POUR L'ANNÉE 2022

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Lucas et Tepuaraurii Teriitahi

Le président : Nous commençons par le rapport n°28-2022 relatif à un projet de délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » et en discussion commune le rapport n°29-2022 relatif à un projet de délibération relative au budget du compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » pour l'année 2022.

Le gouvernement, Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Bonjour. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les parlementaires, *bonjour*. Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, recevez nos salutations les plus fraternelles.

Monsieur le président, cette session extraordinaire a été convoquée pour étudier effectivement le premier collectif budgétaire de l'année, mais également, comme vous venez de le dire et c'est le premier point à l'ordre du jour, pour créer le fonds spécial sur lequel sera versée l'intégralité de la contribution pour la solidarité, donc la CPS. Je rappelle que l'objectif unique est de sauver notre protection sociale généralisée, autrement dit de sauver toutes les prestations telles que l'assurance maladie, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, les allocations aux handicapés, et tout ce que vous connaissez déjà. Nous nous étions en effet engagés à ce que les fonds collectés au travers de cette contribution ne transitent pas par le budget général du Pays et que leur traçabilité soit assurée. En ce sens, l'ensemble donc des recettes et des dépenses au profit des régimes transiteront par le fonds que vous allez créer ce matin, pour que chaque citoyen puisse avoir connaissance du coût de la PSG pour notre collectivité. Lorsque votre assemblée a adopté au mois de décembre dernier la mise en place de cette contribution, de cette CPS, nous ne connaissions pas toutes les tensions que nous vivons actuellement sur le plan géopolitique et économique.

Et pourtant, la dernière publication de l'Institut d'émission d'Outre-mer, l'IEOM, fait le constat qu'à la fin du mois de décembre, la situation de notre économie était bonne et encourageante pour appréhender l'avenir. J'ai eu l'impression de revenir à la fin de l'année 2019 où tout allait bien. En effet, à la fin de décembre 2021, et là je cite l'IEOM : « L'indice salarié marchand progresse avec un taux de croissance de 5,3 % alors que la variation annuelle de 2016 à 2020 était de 1,1 %. » 5,3 % en fin 2021 contre 1,1% en moyenne sur 16-20. « Les crédits aux ménages croissent d'une manière régulière avec des encours en hausse de 4 % pour s'établir à 612 milliards de francs contre 599 milliards précédemment. Les actifs financiers des agents économiques quant à eux ont cru de 5,9 % (presque 6 %) passant de 706 milliards de francs à 748 milliards de francs. Les placements des ménages polynésiens ont cru de 8,4 % et ont atteint 490 milliards de francs, soit 40 milliards de plus qu'en 2020. » Ça, ce sont les comptes d'épargne de nos ménages, 490 milliards.

Néanmoins, et il faut le relever, l'IEOM pointe aussi son attention sur l'inflation importée qui résulte à la fois de la chaîne d'approvisionnement (avec la saturation des ports, une forte augmentation du prix du fret que nous connaissons bien maintenant depuis pratiquement trois mois), mais aussi, note l'IEOM, de l'évolution défavorable des prix des matières premières. Oui, les tensions internationales sur les transports, auxquelles s'est ajoutée il y a un mois le déclenchement de la guerre en Ukraine, sont venues perturber les prévisions, et l'inflation a largement impacté le coût de la vie en Polynésie.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a rencontré hier matin les partenaires sociaux pour entendre leurs propositions. Là, le constat est unanime : il faut se donner les moyens de sauver notre protection sociale généralisée. D'ailleurs, je me réjouis de ce constat puisque c'est ce qui a guidé en fin de compte le gouvernement dans son projet d'instaurer cette contribution pour la solidarité. Et effectivement, il nous faut dégager des moyens pour sauver le paiement des retraites, pour sauver le paiement des prestations sociales, pour sauver le paiement des frais médicaux. En d'autres termes, pour sauver notre modèle de société basé sur des valeurs de solidarité.

Cette rencontre d'hier a également permis de constater qu'une majorité des partenaires sociaux, que ce soit du côté des représentants des salariés ou des patrons, demande et insiste pour que l'on continue ce que nous avons commencé, et que l'on mette donc en application la CPS, la contribution, dès le 1^{er} avril. C'est vrai aussi — et vous l'avez entendu dans les médias puisque ce sont ceux qu'on a entendu plus tôt — qu'une partie des syndicats, qui ont manifesté la semaine dernière, avait une autre vision des choses. Mais, j'ai relevé qu'aucun ne s'est élevé hier pour s'opposer à la mise en œuvre de la CPS au 1^{er} avril. Cette proposition ayant été faite par un organisme syndical, la continuation du projet du gouvernement.

Avant cette rencontre d'hier matin, nous en avons discuté au préalable au sein du gouvernement, au sein du Conseil des ministres, et effectivement — et je l'ai dit à nos partenaires sociaux —, pour ma part, j'avais proposé que l'on puisse éventuellement différer au 1^{er} juillet 2022, la mise en place de cette contribution. Je l'ai proposé à nos partenaires sociaux. Un temps donc de décalage de trois mois qui devrait être mis à profit pour que les partenaires sociaux puissent proposer d'autres moyens réalistes et durables pour sauver notre PSG. Mais, il fallait bien garder à l'esprit que plus nous tarderions à mettre en œuvre les solutions, plus nous fragilisons les comptes sociaux. Certains partenaires sociaux ont bien compris cet enjeu vital.

Les difficultés de nos régimes sociaux ne sont pas des fictions sorties d'esprits baignant dans le catastrophisme. On en voit beaucoup en ce moment de ces esprits... ! Les difficultés sont déjà une réalité — vous le savez puisque l'assemblée est représentée au conseil d'administration de la CPS — : pour 2022, le budget du régime général des salariés est en déficit de 5 milliards de francs pacifiques alors et que celui du régime de solidarité pour la Polynésie française est lui en déficit de 4 milliards. Les budgets votés sont en déficit. En termes de trésorerie, cette fois-là, le RSPF se voit déjà aujourd'hui dans l'obligation de décaler les paiements aux professionnels de santé. La presse s'en ait fait l'écho.

Le gouvernement a entendu la proposition faite par des représentants de salariés et par le patronat de garder la CPS au 1^{er} avril, mais, par contre — et ce fut la demande de nos partenaires sociaux — d'en réduire le taux, au moins dans un premier temps, avant de faire un bilan d'étape sur son rendement effectif. Le Conseil des ministres a suivi cette proposition. Il a donc décidé de proposer à votre assemblée une modification du taux de la CPS pour l'abaisser de 1,5 % à 1 %, ce qui paraît comme supportable par les acteurs économiques et surtout moins impactant pour le consommateur. Ce taux restant toutefois évolutif dans le temps, ainsi que l'on a proposé les partenaires sociaux. Ainsi, nous avons prévu de faire un bilan avant le mois de septembre prochain. Ce texte modificatif a été proposé en commission des finances ce matin et viendra donc en discussion en plénière avant la fin de ce mois.

Mais, comme vous le savez tous, je vous le rappelle, la mise en œuvre de cette contribution vient également confirmer — et c'est ce qui ressort de nos échanges — l'urgence de réformer notre protection sociale généralisée. Notre ministre Yvonnick Raffin, en charge de la PSG, nous a déjà présenté la réforme du mode de gouvernance. Ce fut la première étape : mode de gouvernance de la Caisse de prévoyance sociale. Les propositions de réforme globale, avec notamment la gestion par branche, seront présentées courant de cette année. Et comme vous le savez, je crois, il y a un consensus du corps social sur cette question.

Pour autant, au regard du contexte international qui entraîne une flambée des prix chez nous, nous devons prendre des mesures pour en limiter l'impact sur la population ; et ces mesures, nous les avons anticipées, nous les avons prises bien avant le constat qui est, en effet aujourd'hui, régulièrement tous les soirs à la télévision depuis pratiquement un mois. Nous avons décidé effectivement d'exonérer de TVA et de certains droits de douanes les matériaux de construction. Je ne sais pas si vous l'avez vu passer, c'est fait. Nous avons également décidé de geler le prix des hydrocarbures jusqu'à la fin du mois de juin pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de prix à la pompe, que ce soit pour les particuliers, mais surtout pour les professionnels puisque nous avons bloqué les prix de vente des hydrocarbures aux professionnels sur celui du mois de février dernier. Mais aussi, vous le savez, nous avons accordé, nous avons décidé de geler les prix des hydrocarbures livrés à l'Électricité de Tahiti pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix de l'électricité. Ce gel sera financé par les efforts de gestion du Pays.

Vous le savez aussi, le Pays a décidé d'intensifier les contrôles des prix après avoir constaté des augmentations inconsidérées, notamment dans le secteur de l'alimentation, et en particulier sur les produits de première nécessité. J'ai demandé à renforcer les équipes de contrôle ici à Tahiti comme à Moorea, mais aussi dans les îles. Lors de notre passage dernièrement, 15 jours dans l'île de Nukutavake, le maire de Nukutavake nous a signalé que le carton de poulet qui coûte 2 500 francs ici, a été vendu à 7 000 francs dans cette île. Un produit de première nécessité... ! Donc, les contrôles seront renforcés et nous serons intraitables là-dessus. L'annonce de ces contrôles d'ailleurs a semble-t-il permis à certains commerçants de retrouver le sens de la modération. Puisque, je vous rappelle, un produit que j'adore, la sardine à l'huile qui était à 112 F CFP est retombée à 82 F CFP, sur un supermarché de la côte ouest. Allez voir, c'est exactement ça !

Nous allons également procéder à des revalorisations salariales. Le SMIG* d'abord, qui a été revalorisé de 2 % au mois de décembre, sera revalorisé dans les semaines à venir, c'est-à-dire plus tôt que prévu par le protocole que nous avons signé avec les syndicats au mois de décembre dernier. Je rappelle là que c'est un effet mécanique. Ce n'est pas une volonté politique. La volonté politique, c'est de respecter l'évolution de l'indice du coût de la vie. Donc, c'est un effet mécanique provoqué par l'indice du coût de la vie qui va croître de plus de 2 % par rapport à l'indice précédent, tout le monde le sait.

Pour ce qui concerne les fonctionnaires du Pays qui n'ont pas eu de revalorisation salariale depuis 2019, nous nous sommes mis donc d'accord sur le principe de procéder au relèvement de 1,5 point de l'indice au 1^{er} mai prochain ; pour les ANFA, les agents non-fonctionnaires de la fonction publique, donc leur revalorisation sera de 2 points.

Ce seront les premières mesures pour amortir les effets de l'augmentation des prix. Le ministre de l'économie a par ailleurs annoncé la semaine dernière qu'il préparait un « plan Marshall », qui comprendra d'autres mesures. Je pense par exemple au prix de la farine ou encore aux petites retraites.

Mes chers amis, lors de la crise du COVID, votre gouvernement a su faire montre de réactivité et s'adapter au contexte pour préserver le tissu économique, sauver les entreprises et sauver les emplois. Comme vous le savez, ce sont plus de 20 milliards de francs que nous avons injecté dans l'économie et le social au cours de ces deux années de crise, auxquels naturellement il ne faut pas l'oublier viennent s'ajouter les différents soutiens de l'État, je pense en particulier aux subventions livrées par l'État au travers du fonds de solidarité de 27 milliards de francs et des prêts garantis par l'État à hauteur de 60 milliards de francs. N'en doutez pas, nous ferons preuve de la même réactivité pour amortir au plus juste les effets de l'augmentation des prix due principalement, je vous le rappelle, à des paramètres exogènes, à des éléments extérieurs au Pays.

Avant de conclure mon propos, Monsieur le président, je veux répéter ici que ce qui nous importe le plus, ce qui nous importe le plus, ce qui importe le plus aux acteurs sociaux, c'est de sauver notre modèle social qui est basé sur la solidarité. Sauver notre modèle social, c'est sauver notre protection sociale généralisée et ce qu'elle apporte à chaque Polynésien et surtout aux plus petits des Polynésiens. Je vous rappelle quand même qu'ici, il y a aujourd'hui 71 000 personnes qui sont attachées au régime

de solidarité de la Polynésie française. Nous avons pris le courage, nous avons le courage d'engager les réformes qui s'imposent et nous irons jusqu'au bout de cette entreprise.

Merci, Monsieur le président, de m'avoir donné la parole. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du gouvernement et groupe Tapura huiraatira.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président de la Polynésie française.

Nous passons la parole au rapporteur. Madame Béatrice Lucas, vous avez la parole.

M^{me} Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Madame et Messieurs les ministres, donc salutations particulières à notre nouveau ministre de la solidarité et de l'emploi, Monsieur le ministre des sports, ainsi qu'à Madame Isabelle Sachet parmi nous. Mesdames et Messieurs les représentants, Madame et Messieurs les députés, les collaborateurs, la presse, le public, *bonjour*.

Les présents projets de délibération ont été transmis par lettre 1599/PR et 1600/PR du 9 mars 2022, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

À compter du 1^{er} avril 2022, sera créé un compte d'affectation spéciale dénommé « *fonds de la protection sociale universelle* » (FPSU) dont l'objet est le financement de la protection sociale de la Polynésie française. Cela permettra également de donner une vision d'ensemble des sommes allouées aux régimes sociaux tout en assurant leur solvabilité. Ce fonds sera alimenté par des impôts ou parts d'impôts, des versements du budget général de la Polynésie française, des dotations de l'État, des dons et legs. À noter que le fonds de la protection sociale universelle comptabilisera dès le 1^{er} avril 2022 la contribution pour la solidarité instaurée par la loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi, qui est évaluée à 9 milliards F CFP. Cette recette permettra de financer en dépense un versement de 2 milliards F CFP en faveur du régime de la solidarité via le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ainsi que le régime général des salariés pour 7 milliards F CFP.

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 18 mars 2022, les présents projets de délibération ont suscité des échanges qui ont ainsi permis d'aborder les points suivants : les taxes fiscales actuellement imputées au FELP, pour la seule partie destinée au financement du régime de solidarité de la Polynésie française seront intégralement versées au fonds de la protection sociale universelle à compter du 1^{er} janvier 2023 ; les différents modes de financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci*.

Le président : Merci, Madame la rapporteure des deux dossiers que nous examinons de manière groupée.

Pour la discussion générale des deux dossiers, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes. Et comme je venais de rappeler tantôt, la répartition : Tapura huiraatira 40 minutes, Tavini huiraatira 10 minutes, non-inscrits temps total prévu 10 minutes mais 3 minutes maximum par intervenant.

Je demande aux non-inscrits de prendre la parole. D'abord, je pose la question parmi les non-inscrits qui intervient pour que je puisse répartir les temps de parole des 10 minutes. Deux ?... Deux interventions. Eh bien vous disposez chacune de 3 minutes maximum. Merci.

Madame la députée, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, mes chers collègues,

Nous sommes réunis ce matin pour examiner la création d'un nouveau fond intitulé « fonds de protection sociale universelle » et son financement. Selon le rapport, ce fonds servira à assurer le financement pérenne de la PSG par la mise en place d'une taxe sociale de 1,5 % sur tous les produits et prestations de service.

La mise en œuvre de cette taxe suscite plusieurs interrogations et inquiétudes qui se sont traduits par un mouvement de grève la semaine dernière. En effet, depuis plus de deux ans, les prix en Polynésie française ne cessent d'augmenter, rendant difficile la vie de nombreuses familles polynésiennes et en particulier des plus démunies et de nos populations des îles. Nous ne contestons pas la mise en place de cette contribution de solidarité mais le contexte actuel, inflationniste, nous appelle à la prudence et au bon sens.

L'application de cette taxe au 1^{er} avril, même si aujourd'hui le gouvernement abaisse ce taux à 1 % pose réellement la problématique d'achats de produits pour l'alimentation quotidienne. D'un côté, le gouvernement en appelle à la solidarité de tous et pour tous et, de l'autre, accélère l'augmentation des prix, mettant en péril la satisfaction des besoins primaires des familles car cette taxe, Monsieur le Président, est cumulative à chaque étape de distribution et non déductible.

Suivant les chiffres à notre disposition, le besoin financier actuel pour résorber les déficits est de l'ordre de 4 milliards : 800 millions pour les retraites et plus de 3 milliards pour l'assurance maladie. Aujourd'hui, les recettes de cette taxe sociale sont estimées à 9 milliards F CFP. Pouvez-vous, Monsieur le ministre, nous expliquer l'utilisation des recettes supplémentaires ?

Depuis deux ans, nous préconisons la réduction des dépenses publiques pour éviter la création ou l'augmentation de nouveaux impôts car la situation de nos familles se dégrade de jour en jour avec l'impact de la pandémie et la cherté de la vie. Le collectif budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui nous démontre encore une fois un certain déni de réalité de votre part et que vous n'êtes pas prêt à réaliser des économies au sein même des dépenses de fonctionnement avec : 60 millions F CFP de crédits supplémentaires pour vos tournées gouvernementales, la création de 59 nouveaux postes dans l'Administration, et des dépenses pour l'Institut du cancer qui ne cesse d'augmenter alors que la mise en œuvre de cet institut n'interviendra pas avant deux ou trois ans, selon le ministre en commission. Une taxe sociale aurait pu être justifiée pour abaisser les taux de cotisations et ainsi relancer la création d'emploi. Ce n'est pas la voie que vous avez choisie et nous le déplorons encore une fois car votre unique et seule solution c'est de taxer chaque jour davantage la population.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante députée. La parole est à Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, chers ministres, et particulièrement les nouveaux ministres, notre collègue Virginie Bruant ainsi que Naea Bennett, bonjour. Chers collègues de l'assemblée, cher public, bonjour. Mon intervention sera brève et concernera notamment les faits qui se sont produits.*

Si je partage l'objectif de transparence et de lisibilité du soutien public à notre système de protection sociale que confère la création de ce nouveau compte d'affectation spéciale, je suis néanmoins perplexe sur le tempo de sa création et sur celui de son financement.

Ils sont de nature à générer encore une fois de l'incompréhension chez notre population du doute même en l'écouter avec attention. Une taxe dite « sociale » a été votée à 1,5 % il y a peu de temps. Elle était impérative et urgente et d'un montant indiscutable au regard des besoins de financement 2022 de notre système de protection sociale polynésien.

Mais aujourd'hui, si j'ai bien entendu la télévision hier, la radio ce matin et les propos tenus eux aussi en urgence en commission, il serait à présent envisagé de la baisser à 1%. Est-ce à dire que nos besoins de financement 2022 ont baissé d'un tiers ? Est-ce à dire qu'on ambitionne de réduire le risque inflationniste d'un tiers ? Est-ce à dire que ce taux peut, va encore changer dans un, deux, trois mois ? 1,5 %, 2 %, plus encore ? Il faut être sérieux dans la détermination de la fiscalité imposée aux Polynésiens. Je l'ai déjà énoncé à de nombreuses reprises. En politique, je pense qu'il importe de faire les choses au bon moment.

Les Polynésiens qui sont les contribuables du système de protection sociale ont droit à la sincérité des chiffres et à leur présentation de manière simple et globale. Ils ont le droit de comprendre quelles vont être leurs contraintes fiscales et de savoir facilement ce qu'il restera dans le mois pour vivre. C'est notre devoir. C'est notre responsabilité. *Merci.*

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est au président du groupe Tavini Huiraaatira.

M. Antony Geros : *Bonjour à tous.* Monsieur le président du pays, Madame et Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les amis du public, les amis internautes, ainsi que les journalistes, *bonjour.*

Nous serons deux à intervenir sur ce dossier, moi-même et le député Moetai Brotherson.

Pour vous dire tout simplement que nous avons décidé d'associer en fait les deux sujets, à savoir la création du fonds de protection sociale universelle ainsi que son budget pour essayer de rester dans la concision et non pas disperser nos réflexions sur des dossiers qui ont, par nature même, la même finalité.

Il est vrai qu'après avoir créé la TVA dite « sociale », que vous appelez la « contribution pour la solidarité », il était nécessaire bien entendu de prévoir son fonds d'accueil pour éviter le mélange des genres et c'est ainsi que beaucoup de pointeurs fiscaux qui étaient affectés aux recettes du FELP ont été déplacés vers ce nouveau fonds qu'on appelle le « fonds de protection sociale universelle ».

Nous constatons néanmoins que, depuis que le dossier a été présenté en commission, on ne va pas dire que de l'eau a coulé dans la Papeava, mais la réflexion a cheminé de manière à ce qu'aujourd'hui, la rigidité que nous avons observée lors de l'examen de la mise en place de cette nouvelle recette, le gouvernement a un peu accepté de revenir sur sa copie en diminuant son taux, comme il a été discuté ce matin en commission, de 1,5 % à 1 %. Rien que cette action vient conforter le Tavini Huiraaatira dans cette démarche un peu imprécise que le gouvernement a mise en place et rajouter à cela l'opacité de l'ensemble des dispositions financières qui attirent à la protection sociale généralisée sous l'angle de la CPS. Donc, vous pensez bien que nous sommes toujours dubitatifs sur la situation dans laquelle nous nous trouvons réellement. Nous comprenons bien que vous essayez, par tous les moyens, d'enrayer le mal, mais on a un peu l'impression que ça donne la caricature d'une pirogue qui est trouée de toutes parts et qu'on essaye, à chaque fois qu'on voit le trou, de boucher alors que, ce qui serait intéressant c'est d'avoir véritablement une vue d'ensemble pour pouvoir, d'abord, rassurer les élus que nous sommes puisque c'est nous qui prenons les décisions et, ensuite, surtout pour nous donner de la perspective sur les décisions que nous prenons aujourd'hui par rapport aux effets que ces décisions d'aujourd'hui vont produire dans un, deux, trois et quatre ans.

Aujourd'hui, nous créons donc ce fonds de protection sociale universelle qui a pour finalité de déplacer les curseurs de recettes qui étaient, normalement, dévolus de manière pérenne au FELP et qui

vont se retrouver maintenant dans ce fonds de protection sociale universelle. Ce qui nous interpelle à ce niveau c'est notamment les partenaires sociaux. Parce que, dans l'ensemble de ces recettes, vous avez ce qu'on appelle la CST, vous vous rappelez, la contribution de solidarité territoriale qui avait, à l'époque, fait beaucoup de bruit par rapport à la nécessité de conserver ces recettes directement affectées à la CPS et que, lors de la création du FELP, on n'a pas vu ces partenaires sociaux qui étaient prêts, d'ailleurs, à arrêter toutes circulations dans les rues de Papeete à l'époque pour obliger le gouvernement à affecter ces fonds directement à la CPS. On ne les a pas vus se lever quand ces fonds-là ont été retirés de la CPS, et puis intégrer au FELP et encore moins là aujourd'hui. On voit que l'on prend du FELP, on met dans le fonds de protection sociale universelle, on ne les voit pas non plus se lever à nouveau. C'est très bien. Ça veut dire que le dialogue social semble s'être apaisé. Mais je ne pense pas que ce soit à cause de la réduction du taux de 1,5 à 1 % qu'ils agissent de la sorte, mais peu importe.

Ceci étant, le fonds est créé pour accueillir notamment cette fameuse taxe qui était évoquée à l'article 16 de notre projet de loi du pays, ainsi que toutes les autres taxes qui ont été évoquées à partir de l'article 9 à l'article 7. Ensuite, pour accueillir tout ça dans ce qu'on appelle le fonds de protection sociale universelle, pour lequel vous nous présentez un budget qui avait été présenté sous l'angle du taux initial et sur la base d'une recette de 9 milliards F CFP. Et là, on vient nous distribuer à nouveau un amendement pour revoir enfin le démarrage de ce fonds à 6 milliards F CFP.

Alors, tout ça nous interpelle au niveau de l'UPLD... excusez-moi, au niveau du Tavini Huiraa et conforte notre position qui est de dire que la matière sur laquelle on repose notre réflexion est éminemment importante pour le devenir de ce que vous avez créé à l'époque, comme appelé la PSG, la protection sociale généralisée. Mais aujourd'hui, on tâtonne, malheureusement. Et je pense qu'on n'a pas le droit de tâtonner. Et comme je le disais tantôt ce matin, il y a des perspectives importantes qui s'ouvrent devant nous, mais en fonction de l'orientation que vous allez donner, on va pouvoir affiner notre raisonnement et notre réflexion.

Je disais tantôt ce matin : qu'est-ce qu'on cherche à faire ? Est-ce qu'on cherche, effectivement, à jouer à ce rameur-là qui essaye de boucher les trous de sa pirogue à chaque fois qu'il voit une fuite au fond de sa pirogue ? Ou bien est-ce qu'on essaye de mettre en place un dispositif qui n'est pas encore annoncé mais qui est sous-entendu pour ceux qui connaissent un peu la démarche de couverture des frais sociaux et surtout des prélèvements sociaux, qui consisterait à déplacer en fait le problème vers une situation financière beaucoup plus garantie et pérenne que constituerait, par exemple, le budget du pays à l'instar, comme je l'ai dit au ministre ce matin, de la sécurité sociale qui est complètement intégrée dans le cadre d'une LOLF à l'intérieur du budget de la nation ? Donc, peu importe, ce sont des pistes à suivre.

Tout à l'heure, j'interviendrai de manière beaucoup plus précise sur les solutions que nous proposons à apporter au problème lorsque nous allons aborder le collectif parce que c'est véritablement dans le collectif qu'on pourra vraiment placer les curseurs où il faut. Ici, nous sommes juste à un fonds qui est créé et un budget qui est affecté, mais sans plus.

Voilà pour mon intervention, Monsieur le président. Je vous propose maintenant de passer la parole, si vous acceptez, à Monsieur Moetai, excusez-moi encore pour le lapsus de l'UPLD, j'étais dans mes souvenirs de Te Autaeraa etc. mais je ne vais pas en dire plus.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le président. La parole est à Monsieur le député. Vous disposez d'1 minute 30. C'est bon ?

M. Moetai Brotherson : C'est bon. Merci Monsieur le président, il ne m'en faut pas plus.

Avant de faire mon intervention, j'aurais une petite pensée pour notre collègue Moihara Tupana et pour notre ancienne collègue Élise Vanaa qui enterrent ce midi, pour l'une, son papa et, pour l'autre, son conjoint. Donc, une petite pensée pour elles.

Concernant ce dossier, alors on passe de 9 à 6 milliards. Mais en fin de compte et au bout du compte, on va aller les chercher où ces 6 milliard ou ces 9 milliards ? Dans la poche des citoyens, dans la poche des Polynésiens. Moi, très franchement, j'aurais préféré qu'on aille les chercher dans la poche de l'État. Et, j'exprime là un petit regret. J'aurais voulu, j'aurais aimé, le 17 juin 2021 que, plutôt que d'aller, finalement, à une table ronde qui n'a servi à rien qu'on aille tous soutenir la proposition de loi qui a été examinée ce jour-là à l'assemblée nationale sur le nucléaire qui, dans son article 4, prévoyait un dispositif permettant le remboursement par l'État des 100 milliards qu'il nous doit aujourd'hui au titre des frais qui ont été supportés par la CPS en lieu et place de l'État pour toutes les victimes du nucléaire. Donc, plutôt que de chipoter pour 6 ou 9 milliards à aller chercher dans la poche des Polynésiens, j'aurais préféré que, le 17 juin, vous soyez tous là pour soutenir cette proposition de loi qui aurait permis de récupérer 100 milliards.

Voilà, *merci*.

Le président : Merci, Monsieur le représentant député. La parole est au groupe Tapura Huiraaatira, Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : Monsieur le Président de la Polynésie, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants, mes chers collègues, *bonjour*.

Avant tout, je voudrais saluer l'initiative que nous confirmons aujourd'hui. Ça fait de nombreuses années qu'on parle de sauver notre PSG, mais rien n'a jamais été décidé. On est plutôt devenu experts dans l'art de la danse du tango, c'est-à-dire un pas en avant, deux pas en arrière ou deux pas sur le côté, et on n'a jamais voulu prendre à bras le corps ce dossier.

Aujourd'hui, effectivement, nous prenons, la majorité actuelle, un gros risque. À quelques mois des échéances électorales capitales, nous acceptons de prendre ce risque, non pas pour créer les divergences qu'il y a aujourd'hui mais plutôt parce que nous avons toujours pensé à ces petites gens qui seront les premières victimes de notre inaction. Si nous ne prenons pas cette décision, demain, nos familles polynésiennes, notamment les petites familles polynésiennes, comme on aime bien parler en leur nom, vont être dans des situations extrêmement difficiles. Et nous, nous avons décidé de trouver une solution et de ne pas éviter ce dossier, de ne pas le mettre de côté et nous proposons de manière concrète cette solution. Nous mettons les pieds dans le plat aujourd'hui et nous espérons simplement qu'au fond du plat, il n'y ait pas des peaux glissantes, mais nous faisons confiance à notre gouvernement qui, comme vous le savez, a toujours été dans l'écoute et la concertation. C'est dans cette démarche qu'il a à nouveau reçu hier les syndicats d'employeurs et de salariés pour évoquer cette contribution sociale qui fait tant grincer les dents, bien que chacun et chacune en reconnaissent la nécessité absolue.

Le Président du pays qui n'est pas sourd face aux arguments développés par les partenaires sociaux, leur a donc proposé dans un premier temps, comme il vient de le déclarer encore, de confirmer dans sa déclaration de repousser cette date d'application de cette TVA qui devait entrer en vigueur dès le 1^{er} avril. Mais, consciente de l'urgence de la situation pour sauver le financement de notre protection sociale, la majorité d'entre eux a préféré opter pour un abaissement de ce taux de 1,5 % à 1 %, tout en maintenant cette date d'entrée en vigueur. Il me semble que c'est un bon compromis qui permet de préserver le pouvoir d'achat des Polynésiens autant que faire ce peu, dans un contexte plus que tendu.

Entre le prix des matières premières qui ne cesse de grimper, impactant ainsi directement le prix de nos produits importés, le fret et les conséquences de la guerre en Ukraine — on ignorait totalement que cette guerre allait intervenir au moment où nous avons discuté en fin d'année dernière de ce

dossier — et aujourd'hui l'impact des prix des hydrocarbures, c'est sûr que notre porte-monnaie en prend un coup. C'est vrai, mais cela ne doit pas nous freiner dans notre volonté de refondre notre PSG, un système qui est arrivé à bout de souffle et qu'il nous faut sauver coûte que coûte.

Je voudrais encore souligner ici que l'impact sur les prix n'est pas dû à des décisions prises en interne. Il vient de phénomènes extérieurs à notre pays qu'aucun de nous n'aurait pu maîtriser et même prévoir. Je mets au défi celle ou celui qui pourra aujourd'hui maîtriser ces paramètres : l'augmentation des prix à la production à l'international, l'augmentation du fret, l'augmentation des hydrocarbures. Et moi, je crois même que nous devons nous applaudir. Nous sommes certainement un des pays aujourd'hui à payer l'essence la moins chère pour un pays qui n'en produit pas. En France, comme vous le savez, ils sont à plus de 2 € — aujourd'hui peut-être, un peu moins de 2 € — alors que nous, nous sommes à 148. Cela fait quand même une sacrée différence. Donc notre système est bon. Nos décisions qui ont été prises jusqu'à aujourd'hui sont bonnes.

Et c'est pourquoi, dès ce matin, nous nous sommes réunis en commission de l'économie pour valider l'abaissement de ce taux à 1 % ; ce 1 % qui est très contesté. Effectivement, la non déductibilité met un peu de pression. Mais comme le Président l'a encore déclaré aujourd'hui, il nous faut utiliser les outils que nous avons, notamment au niveau des contrôles qui doivent être menés, et nous devons être implacables sur ces contrôles.

Nous voilà donc avec le projet de délibération qui nous intéresse aujourd'hui et qui vise à créer un nouveau compte d'affectation spéciale, le « fonds de la protection sociale universelle » pour financer notre protection sociale. En effet, plutôt que de relever les cotisations sociales... On oublie de souligner cet aspect. Pour la première fois, depuis plusieurs années, les salariés n'ont pas vu de baisse sur leur fiche d'impôt provenant de la hausse des cotisations sociales. Il n'y a pas eu de hausse de cotisations sociales. Et ça, tout le monde a passé sous silence, il n'y a pas eu d'augmentation de cotisations sociales, ce qui fait que la paie n'a pas bougé, du moins en négatif. Et cela a permis quand même de maintenir aussi le pouvoir d'achat. Alors, plutôt que de relever ces cotisations et d'alourdir le coût du travail, nous avons fait le choix d'instaurer une nouvelle contribution assise sur la consommation pour sauver notre PSG qui est actuellement, pardonnez-moi l'expression, en « mode survie ». Et même sur cette histoire de taxer la consommation, je voudrais souligner aussi le fait que les produits en PPN ne sont pas concernés par cette taxe. Et les produits en PPN, c'est généralement les produits les plus consommés par la population de base.

Donc qu'il y ait d'impôt ou pas d'impôt, les versements du budget général du pays, les dotations de l'État et les dons et legs, ce fonds sera aussi alimenté dès le 1^{er} avril par les recettes issues de cette nouvelle contribution de solidarité qui s'établit donc finalement à un 1 % et qui sont évalués à peu près à 6 milliards F CFP. Deux milliards F CFP seront dévolus au RSPF et 4 milliards F CFP au RGS pour cette année 2022. Ceux qui ont défilé faisaient partie du RGS, dans la rue, et c'est pour eux que le plus gros des efforts sera réalisé. Je répète : 2 milliards F CFP pour le RSPF et 4 milliards F CFP pour le RGS.

À partir du 1^{er} janvier 2023, environ 80 % des recettes fiscales qui sont aujourd'hui imputées au FELP, comme par exemple le produit de la taxe sur les alcools et les tabacs seront fléchés à ce fonds ; ce qui permettra une plus grande visibilité et une meilleure traçabilité de ces fonds. Cela ne signifie pas pour autant la disparition du FELP qui conserve sa casquette pour l'emploi avec une enveloppe d'environ 6 milliards F CFP consacrés aux différentes aides à l'emploi. Après deux années de crise pendant lesquelles le Pays a su mettre en place un filet de sécurité en doublant cette enveloppe pour financer des mesures exceptionnelles visant à maintenir nos emplois et à soutenir nos entreprises, nous revenons, pour ainsi dire, à la normale.

On le sait, cette nouvelle contribution sociale n'est pas forcément bien accueillie ; nous l'avons vu avec la grève organisée jeudi dernier, mais elle est primordiale si l'on veut pouvoir continuer à payer les pensions de nos retraités et les prestations familiales des Polynésiens. Nous sommes bien conscients que le coût de la vie a augmenté. Nous faisons nos courses comme tout le monde et,

malheureusement, ce n'est pas fini, puisqu'après la crise Covid qui nous a laissée sur les genoux, nous devons désormais faire face, nous aussi, aux conséquences venant de l'extérieur comme celle de la guerre en Ukraine qui va nous coûter extrêmement chère, comme je vous le disais plus haut. Il faut bien en avoir conscience.

Il n'en demeure pas moins que ces éléments exogènes ne doivent pas servir de prétexte à d'autres pour s'enrichir sur le dos des Polynésiens en gonflant les prix. C'est pourquoi, le Pays ne restera pas inactif en cette période d'inflation et a déjà commencé à renforcer son contrôle des prix afin de protéger le consommateur et de garantir le respect des marges maximales de commercialisation de différents produits sur l'ensemble des archipels. Je vous appelle même, nous, de cette population, lorsque nous constatons des abus qu'il faut le signaler. C'est tous ensemble que nous allons lutter contre cette pratique douteuse utilisée par certains commerçants pour gonfler les prix. Il faut le signaler à nos organes de contrôle.

Oui, les temps sont durs, mes chers amis, et c'est justement dans ces moments particulièrement difficiles qu'il nous faut nous serrer les coudes pour rester unis, soudés et surtout solidaires. C'est ce que nous avons décidé de faire au niveau de notre majorité et nous invitons et nous soutenons notre gouvernement pour poursuivre ses efforts dans ce sens pour tenter au moins d'enrayer la baisse du pouvoir d'achat de notre population et nous comptons beaucoup sur votre agilité, votre capacité, vos compétences pour trouver ces solutions.

Merci bien et je vous invite à voter avec nous ces deux projets de délibération.

Le président : *Merci bien, Monsieur le représentant.* N'ayant pas d'autres demandes d'intervention du groupe Tapura huiraaatira, je passe la parole à Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, du gouvernement, Monsieur le vice-président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants et tous ceux qui nous suivent par Internet, bonjour.

Des échanges, des observations intéressantes qui appellent de ma part des réponses claires et surtout des précisions. Vous avez tous compris, j'espère en tout cas, que le sujet de la protection sociale généralisée est un sujet très complexe. Je dois vous dire que très peu de personnes en maîtrise la totalité du mécanisme.

Je voudrais répondre à Madame la représentante Nicole Sanquer. Je disais effectivement tantôt que le sujet de la protection sociale généralisée est un sujet très complexe et vous en avez apporté la preuve. La preuve parce que votre analyse est très partielle et parcellaire. Vous vous êtes cantonnée à regarder uniquement le déficit de la maladie. Effectivement, vous avez les bons chiffres. Le déficit de la maladie est de 3 milliards budgétairement. Budgétairement, a été voté un déficit de 3 milliards F CFP. Mais, quand on annonce des chiffres, il faut aller jusqu'au bout de la démonstration et dire qu'en fait ces 3 milliards F CFP, c'est uniquement la branche technique — je ne vais pas trop rentrer dans les détails techniques parce que c'est déjà très complexe —, et que les 800 millions F CFP, c'est pour l'ACR +15 donc, c'est l'allocation complémentaire de retraite pour les ressortissants, les salariés qui ont cotisé plus de 15 ans à la retraite au régime des salariés qui, au passage, cette participation du Pays, fait suite à un vœu du conseil d'administration puisque le Pays a pris à sa charge l'ACR -15 donc l'allocation complémentaire de retraite des ressortissants qui ont cotisé moins de 15 ans en 2019. En 2019, le Pays a pris à sa charge la totalité pour 2 milliards F CFP qui, auparavant, étaient pris en charge à deux tiers (2/3), un tiers (1/3). Donc, les 800 millions de francs ne sont qu'un vœu, mais ce vœu, effectivement, quand on dit que le Pays devrait participer, en fait, c'est nous tous. Le Pays, c'est nous tous, c'est nos impôts et il faudra bien trouver effectivement des ressources pour pouvoir financer ces 800 millions F CFP.

Pour répondre un peu plus précisément à votre observation, à votre intervention, en fait, la première chose qu'il faut déterminer et qu'on soit d'accord tous, c'est la définition entre ce qui dépend de la

solidarité et ce qui dépend de l'assuranciel. D'accord ? La retraite, aujourd'hui, dépend exclusivement de l'assuranciel mais il faut savoir aussi que 40 % de nos salariés, donc de nos 65 000 personnes plus les retraités, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté qui est de 80 000 F CFP... 40 % ! Est-ce que l'on doit les considérer comme des salariés à part entière ou est-ce que l'on doit les intégrer dans la solidarité ? Nous, nous avons choisi de les intégrer dans la solidarité.

Et dans votre analyse, Madame la représentante, vous n'aviez évoqué effectivement que la maladie, et dans la maladie, il y a deux écoles. Les 3 milliards que vous dites, c'est la maladie, mais vous ne parlez pas des 4,5 milliards de déficit de la retraite A et ni du milliard du déficit de la retraite B. Donc, comme je dis, vous avez une analyse très parcellaire des choses.

Sur la maladie proprement dite, nous avons deux écoles. La première dit que cela doit dépendre entièrement de la solidarité. Quand on dit ça, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'il faut trouver 50 milliards F CFP de recettes pour venir prendre en charge toutes les dépenses de maladie du régime des salariés... 50 milliards F CFP ! Aujourd'hui, nous prenons en charge le régime de solidarité *via* le FELP à raison de 30 milliards F CFP. Voilà. Mais, dans le raisonnement, lorsque vous annoncez des chiffres et puis surtout un raisonnement, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. Pourquoi est-ce que l'on se soucie du régime des salariés ? Parce que, demain, si on fait fi de tout ça et puis dire « c'est le problème du régime des salariés » donc des employeurs et des 65 000 salariés, qu'est-ce qui se passera ? En fait, ce qui se passera, c'est que le régime des salariés aura, à un moment donné, un déficit de trésorerie. La crise Covid de 2020-2021 n'a fait qu'accélérer le processus, malheureusement. Et le résultat, effectivement, c'est un besoin de refinancement de 24 milliards F CFP annoncé en 2020. Le gouvernement a pris ses responsabilités, la Caisse de prévoyance sociale a pris ses responsabilités en empruntant 17 milliards F CFP et le gouvernement en venant solder le FADES à hauteur de 7 milliards F CFP, ce qui fait 24 milliards F CFP aujourd'hui à mars 2022.

L'idée est bien de dire, à un moment donné, de résorber de manière urgente le déficit de la maladie parce que ce que vous dites-là, Madame la représentante, c'est uniquement le résultat technique. Mais, lorsque l'on redescend dans les approches comptables, en fait, le déficit est supérieur à ça — 9 d'accord ? —, supérieur à 3 milliards F CFP. Donc, l'idée, c'était bien de venir avec cette CPS, cette contribution pour la solidarité, résorber ce déficit ; et concernant l'excédent, — et c'est là où je dis qu'il faut bien écouter ce qu'on dit et ce que je dis — c'est que l'excédent servait aussi à baisser les cotisations parce qu'il n'était pas normal effectivement que les 65 000 salariés subissent deux fois la sanction, à savoir cotiser et participer à l'effort global sur la consommation. L'idée, c'était bien de rendre, à un moment donné, ce pouvoir d'achat à ces salariés par une baisse des cotisations sur la maladie et rendre, alléger le coût du travail aux employeurs. Aujourd'hui, le taux de cotisation de la maladie est de 16,95 %, un tiers (1/3), deux tiers (2/3). Nous avons la chance, aujourd'hui, et ça c'est une vraie chance, d'avoir à nos côtés, et les employeurs ont accepté de jouer le jeu, en 2018, de prendre à leur charge de manière exceptionnelle le déficit de 6,6 milliards F CFP de la branche maladie. Ce déficit sera résorbé à la fin de cette année. Cela veut dire que, mécaniquement, la ressource exceptionnelle de 1,7 milliard F CFP financée exclusivement par les employeurs devrait disparaître.

Tout à l'heure, Antony Geros a parlé de « Te Autaeaeraa ». Très rapidement, « Te Autaeaeraa » (2005-2006), une contribution exceptionnelle tripartite, là pour le coup, a été mise en place dans le fonds de solidarité exceptionnelle de 1 % financé par les employeurs ; c'est 1,2 milliard. Cette contribution exceptionnelle qui est affectée exclusivement à la retraite A devra s'éteindre en décembre 2022. D'accord ? Et donc, l'idée est bien effectivement de venir combler ce déficit de la maladie, d'une part, et de voir ce que l'on peut faire pour la branche de la retraite.

Deux écoles : la première qui dit « je rends la totalité aux employeurs et aux employés, aux salariés, de la baisse de cotisations des maladies, possible. La seconde école qui dit « ne rendons pas plus cher le coût du travail et transférons ce que nous récupérons à la maladie sur la retraite A ». Cela ne coûte pas plus cher et cela permettra effectivement de résorber les déficits de la retraite A et d'assurer *in fine* les retraites des 33 133 du régime des salariés et de poursuivre aussi le versement des allocations

familiales au régime des salariés, au RSPF... C'est pour cela que l'on fait ça ! On ne fait pas ça pour s'amuser ! Et, nous travaillons sur une prospective de deux à trois ans jusqu'en 2025 parce que, sinon, ça va être effectivement la cessation de paiement. Les tensions sur la trésorerie sur le RSPF, on le voit dès maintenant ! Cela était prévisible puisque, effectivement, comme le Président le disait dans son allocution, le besoin de financement complémentaire du RSPF est de 4 milliards F CFP. Le régime normal de croisière du RSPF est de 30 milliards F CFP par an. Le budget a été voté à hauteur de 26 milliards F CFP et il nous manque 4 milliards F CFP que je récupérerai effectivement sur cette CPS et sur l'ajustement de la CST ; comme ça, nous garantissons le financement de la solidarité.

On aurait pu dire aussi, à un moment donné, « laissons le régime des salariés, aux salariés de gérer tout ça ! » Et donc, cela voulait dire... Et puis, on ne parle pas de fiscalité. Ne parlons pas de fiscalité parce que, effectivement, quand on commence à venir toucher au portefeuille, ça fait toujours mal ! Il faut savoir ce que l'on veut pour notre population et pour les plus démunis. Si nous avons décidé de ne pas aussi travailler sur le régime des salariés et sur la protection sociale en général, cela voudrait dire que, mécaniquement, si les retraites et les allocations familiales devaient perdurer, on doit augmenter les taux de cotisations de la maladie de quatre points, la retraite A de quatre points et la retraite B de quatre points. Je ne parle pas de la retraite B qui était une catastrophe annoncée dès sa création. C'est pour cela que l'on fait tout ça !

Et donc, oui, nous regardons effectivement cela avec un spectre très élargi au-delà de l'urgence de demain. Nous, nous nous projetons pour les dix prochaines années parce que, malheureusement, notre population vieillie. La pyramide des âges que vous avez vue il y a 15 ans était totalement différente de celle — heureusement — annoncée dans les dix prochaines années. Dans les dix prochaines années, j'ai 20 % de la population qui sera à la retraite et il faut s'occuper d'eux aussi. Il faut s'occuper d'eux aussi ! C'est pour cela que nous anticipons. On a peut-être tort d'anticiper, mais gouverner c'est aussi anticiper et c'est ce que nous avons fait. Il n'y a pas de — comment dire ? — de perplexité sur le *timing*, sur le tempo parce qu'on a trop attendu. La décision que nous prenons là est une décision qu'il fallait prendre il y a douze ans. Il y a douze ans, il fallait prendre cette décision. Elle n'a pas été prise. Nous avons eu le courage de prendre cette décision.

Après, on met le doute dans la population. Non, ce n'est pas toute la population qui a un doute ! Beaucoup se pose la question parce que, peut-être certainement par manque de communication, d'explication claire puisque le sujet est tellement complexe. Donc, il n'y a pas de doute.

Le besoin, est-ce que cela veut dire que l'on va baisser la fiscalité de 1 %, les taxes de 1 %, le besoin de 1 % ? Non, ce n'est pas ça. On s'adapte, à un moment donné. On s'adapte en disant : « O.K. nous décidons effectivement de proposer une baisse de cette contribution de 1,5 % à 1 % ». C'est une décision collégiale, donc nous l'avons accepté, avec une clause de revoyure en septembre prochain ; et nous évaluerions, à ce moment-là, si effectivement nos calculs étaient justes, si le rendement attendu initial de 12 milliards F CFP avec 1,5 % sont au rendez-vous ou pas. On le verra très rapidement. Je dis même qu'on le verra très rapidement, dès le mois de septembre.

Après, dire que l'on passe de 9 milliards F CFP à 6 milliards F CFP, j'allais dire que c'est la cohérence dans la logique. Dès lors que l'on baisse effectivement et que l'on ramène de 1,5 % à 1 %, il est logique, à un moment donné, que l'on revienne rééquilibrer les budgets tant en recettes qu'en dépenses et c'est pour cela que nous vous proposons de réajuster le budget de la CPS à hauteur de 6 milliards F CFP.

L'objectif initial, final c'est quoi ? Je vous l'ai dit déjà et je vous le répète, c'est que cette gestion, ce budget de la protection sociale généralisée devrait répondre, à un moment donné, à une loi de finance sur la sécurité sociale locale et ça doit être au législateur de légiférer sur les dépenses. Et c'est bien pour cela que la réforme a été engagée par, d'abord, la réforme de la gouvernance ; ensuite, par la réforme de l'unification des régimes pour venir, ensuite, répondre à une action de la modernisation des finances publiques qui est bien l'unicité et l'unification de ces trois régimes de manière à ce que le dossier soit discuté et échangé au niveau de cet hémicycle, après que le conseil d'administration de la

Caisse de prévoyance sociale ait proposé un budget. C'est cela l'objectif, c'est d'arriver, à un moment donné — très rapidement, j'espère —, à une loi de finances de la sécurité sociale polynésienne pour avoir le plus de transparence possible, de plus de cohérence dans nos actions et que, voilà, et que tout le monde sache que, lorsque j'achète, que ce soit sur ma consommation, je mets de côté un certain pourcentage pour ma retraite, pour ma maladie, pour mes allocations familiales, pour la protection sociale généralisée qui, je le rappelle, est la pierre angulaire de notre pacte social. Il ne faut jamais l'oublier et nous ne l'oublions pas et nous venons effectivement défendre cette idée et cette thèse. Voilà.

Après, effectivement, j'entends qu'« il faut que l'État vienne nous aider, il faut que l'État vienne payer ». Après, j'allais dire, c'est aussi votre rôle en tant que représentant à l'assemblée nationale, tous. Si, effectivement, vous portez le sujet haut et fort au niveau de l'assemblée nationale, bien évidemment que nous viendrons soutenir cette idée. Mais, pour l'instant, on se sent un petit peu tout seul au milieu et on essaye de mettre l'église au milieu du village. C'est facile, effectivement, de venir critiquer, de venir toujours contrer. J'entends, j'entends, mais nous, nous avons décidé d'embrayer le pas et de venir défendre cette protection sociale parce que c'est la population qui va en pâtir *in fine* : 71 000 du RSPF, 65 000 du RGS, et donc 130 000 dans les deux régimes, la moitié de la population. Sachant que toute la population à 100 % est assurée par la protection sociale généralisée au travers du RSPF ou au travers du RNS et du RGS.

Voilà, Monsieur le président, j'en ai fini. En tout cas merci de m'avoir cédé la parole.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Oui, deux minutes. Monsieur le président, merci de me donner la parole. Deux minutes pour rassurer l'assemblée.

Je vous assure que nous essayons d'être des gens sérieux. Vous nous accusez de beaucoup de choses. J'ai vu là et j'ai entendu « vous taxez chaque jour la population, c'est tout ce que vous savez faire ». Je n'ai pas l'impression que vous êtes à l'assemblée de Polynésie, ici, puisque c'est vous qui examinez le budget de la Polynésie française et donc, c'est vous qui votez les taxes. Y a-t-il eu des taxes supplémentaires chaque jour dans ce pays ? Pourquoi faire de telles déclarations ?

Et puis, nous dire « bon, c'est un déni de réalité ! » J'ai regardé le dictionnaire, « déni de réalité », je ne sais pas ce que cela veut dire. Un déni, c'est l'action de dénier un fait. Un gens qui vieillisse. Il a vieilli dans cette acceptation. On dit plutôt dénégation. Lorsqu'un fils refuse de nourrir son père, c'est un déni d'aliments. Lorsqu'un élu qui est élu par un groupe, un parti politique refuse de servir son groupe, c'est un traître ! Et c'est les traîtres qui viennent m'apprendre ce que c'est qu'un déni ?! Non mais, attendez, il y a un problème là ! Il y a un vrai problème ! Vous avez été élus à l'assemblée par le Tapura huiraaatira (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) et vous avez été élue députée par le Tapura huiraaatira et vous venez nous apprendre ce que c'est qu'un déni ! Un déni de réalité, je ne sais pas ce que c'est qu'un déni de réalité mais enfin, j'accepte puisque ça vient d'une élue de l'assemblée ! Je vous respecte pour ce que vous êtes.

Et donc, le fait de demander en permanence au gouvernement de faire des économies, faire des économies, faire des économies, comment croyez-vous que nous avons financé la Covid ? Vingt milliards ! (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) Où ça ? On n'a pas emprunté ! Justement, qu'est-ce que vous faites à l'assemblée de Polynésie ? Vous ne comprenez rien ! Vous ne comprenez rien à rien ! On vous a présenté les plans d'utilisation des crédits votés pour le PGE 1, pour le PGE 2, vous venez nous dire que vous avez financé le Covid avec ! Et les 20 milliards F CFP qu'il y avait en réserve, c'est quoi ça ? C'est quoi les 20 milliards F CFP ? C'est quoi les 20 milliards F CFP, si ce n'est que des économies ? Comment allons-nous financer le soutien aux hydrocarbures là, là, maintenant ? Comment allons-nous financer, en allons emprunter ? Ce n'est pas notre genre. (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) Vous vous trompez de parti politique là ! Non, non, non, non, et vous le savez très bien. J'ai dû emprunter parce qu'il y a un plan de relance derrière... parce qu'il y a un plan de relance

derrière et c'est tout le sujet de la discussion que nous avons aujourd'hui. Nous voulons préserver l'emploi. Qu'est-ce qui peut sauver la CPS ? (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) Mon ministre, ça fait trois fois qu'il vous explique ce que c'est que tout ça et j'ai l'impression que vous n'avez toujours pas compris ! (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) C'est quand même terrible ! Vous êtes tous allés à l'école, j'espère, surtout député ! (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*)

Monsieur le député, vous qui me demandez d'aller *faire l'aumône* aux Français de nous payer encore ça ! Ah là là là ! Je suis offusqué, ce matin, par le comportement de nos députés. (*Réactions dans la salle*)

Le président : S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M. Édouard Fritch : Je suis offusqué ! Franchement, franchement, j'ai demandé à l'État de nous aider, déjà une première fois, une deuxième fois j'ai demandé à l'État de... (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) Ne dites pas que nous avons perdu notre temps à participer à la table ronde qui nous a fait évoluer quand même ! Je ne peux pas venir vous aider à l'assemblée, je ne suis pas élu, j'ai donné mon siège à Madame Sanquer ! Mais mettez-vous dans les bons groupes qui puissent faire passer vos demandes. (*Réactions dans la salle*) Il faut, à mon avis... (*Réaction de M^{me} Nicole Sanquer*) Non mais, pas la peine de me répondre, ça ne sert à rien ! Ça ne sert à rien parce que vous nous accusez de choses que nous n'avons pas faites... nous n'avons pas faites parce que nous ne pouvons pas ! L'État français nous aide, nous sommes encore plus dépendants de l'État français. Si je vous écoute, il faut encore demander de nous aider. Je ne veux pas ! Je ne veux pas ! Je suis plus indépendantiste que vous, à la limite ! (*Réactions dans la salle*) Franchement, je passe moins de temps dans l'hémicycle, moi ! Je passe plus de temps ici en Polynésie que chez les *Français (NDT, de métropole)* entre nous soit dit, et vous m'accusez ! Um hum !

Non, ce que je veux vous dire, c'est que ce que nous vous proposons, effectivement, nous sommes victimes de ce qui se passe sur le plan géopolitique. Je regardais, à nouveau, le prix des containers qui nous arrivent de Nouvelle-Zélande. J'ai pris avec un peu de recul malgré tout. En 2019, c'est-à-dire au début de la crise du Covid, un container de 20 pieds coûtait 1100 dollars (\$ US) pour le faire venir de Tauranga ou de Auckland ; aujourd'hui, il est à 4 000 dollars (\$ US). Si nous regardons le container de 40 pieds, il est passé de 2 000 dollars (\$ US) à 8 000 dollars (\$ US). Ce n'est pas de notre fait, ce n'est pas de notre fait mais nous intégrons ce fait dans nos prévisions ! C'est la raison pour laquelle nous avons demandé de baisser de 1,5 à 1 point cette contribution !

Parce que, s'il n'y a pas cette contribution, vous avez tous compris, il faut augmenter les cotisations salariales et patronales. Le travail coûte cher en Polynésie, vous le savez tous puisqu'il y a un développement parallèle du travail au noir, au *black* ! Les gens ne peuvent plus payer. Un smigard coûte 220 000 F CFP à un patron... un smigard ! Et donc, il ne faut pas toucher aux cotisations ! Il faut préserver cela et c'est ce que disait Luc Faatau tantôt. Les salariés sont quand même contents de ne pas payer plus de cotisations, et bien sûr que les patrons aussi. Je vous disais tantôt aussi que, parce que l'on n'a pas touché aux cotisations, l'indice de l'emploi monte plus que jamais... 4,5 % ! Il était de 1,1 % lorsque nous sommes arrivés entre 16 et 19. Et donc, ce sont sur ces résultats, sur ces faits que nous prenons la décision aujourd'hui de baisser la contribution de 1,5 à 1 %. Parce qu'il faut éviter de surcharger les salariés. Les salariés, je les aime bien les salariés. Pourquoi ? Parce que ce sont les salariés qui nous payent le RSPF en partie ! (*Réactions dans la salle*) C'est eux qui payent ! Alors pourquoi refusez-vous une contribution de portée générale ? Et vous êtes en train de nous dire que c'est mieux d'aller augmenter les cotisations ! Je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord. (*Réactions dans la salle*) Non mais bien sûr, c'est facile ! Vous savez, vous n'êtes pas clair dans vos déclarations, mais c'est ce que vous dites. En refusant la contribution pour la solidarité, l'autre solution — et c'est ce que les acteurs économiques ont bien compris —, c'est d'augmenter les cotisations. Plus personne ne veut augmenter les cotisations. Donc, je vous demande... Je vous assure que nous sommes sérieux.

Lorsque j'entends des déclarations comme ça, j'ai un petit peu mal : « le contribuable a le droit de connaître ». Le contribuable, c'est compliqué. Ce qu'il (*NDC, Monsieur le ministre de l'économie*) vient d'expliquer là, c'est très compliqué. Que le contribuable effectivement ait besoin d'un peu plus de communication, je suis d'accord avec vous et je pense qu'en ce moment nous allons un peu trop vite et on ne prend pas suffisamment de temps pour communiquer. Que la population ne comprenne pas, je suis d'accord ! Mais alors, que vous ici vous avez du mal à comprendre, là, je comprends moins ! Parce qu'en fin de compte, vous, assemblée de Polynésie, vous êtes représentés dans les conseils d'administration ! Vous avez les chiffres, pourquoi vous ne vous les communiquez pas ? Et donc, l'on va prendre le temps d'expliquer et c'est ce que j'ai proposé aux organisations syndicales et patronales. On va reparler. On va ressasser la même chose, mais c'est vrai que c'est tellement compliqué, qu'on a besoin de se le faire expliquer plusieurs fois. Je vous l'avais proposé la dernière fois ici, on attend que les choses se mettent en place, mais c'est vrai que ce n'est pas évident.

Nous avons besoin de 9 milliards F CFP, aujourd'hui, comme on vient de l'expliquer, mais vous avez bien compris aussi que l'arrêt des interventions des patrons va nous coûter environ 3 milliards F CFP. Ces 3 milliards F CFP sont décomptés dans les recettes de la CPS. C'est-à-dire qu'on va partir en 2023 avec déjà des recettes en moins dues à la fin des cotisations exceptionnelles des patrons. Ça fait beaucoup ! Alors, bien sûr, que nous essayons de voir un peu plus loin parce que, depuis, pratiquement les années 1995, dès qu'on a créé notre PSG, on savait que cette PSG était généreuse ; et donc, on savait qu'on allait rencontrer des limites de financement de cette PSG. Depuis 2000, on en parle tous les jours pratiquement. Je prends le risque avec mon ministre effectivement de voir un peu plus loin en essayant de garantir le financement de cette CPS non seulement sur 2022, mais sur 2023, sur 2024, le temps que nous mettions en place les fameuses réformes sur la retraite, sur la maladie, sur le handicap, et la prise en compte des personnes âgées chez nous. On ne fait rien pour nos vieux à part leur donner de l'argent ! Et donc, tout cela nécessite du temps et c'est la raison pour laquelle nous avons estimé que les besoins de la CPS étaient aux alentours de 12, 13 milliards F CFP. C'est tout ! Mais maintenant, le contexte n'est pas bon, eh bien, on va s'adapter. On n'a fait que ça pendant deux ans avec la Covid !

Je sais que vous avez du mal à comprendre. C'est plutôt notre faiblesse que vous voyez, mais je m'adapte ! Je recule, je suis conscient, mais je tiens compte de la conjoncture actuelle, et si on ne tient pas compte de cette conjoncture, effectivement, nous allons au-devant de grandes difficultés.

D'autant que, aujourd'hui, depuis le début des enquêtes que nous avons, beaucoup de commerçants ne jouent pas le jeu. Savez-vous que certains commerçants ont déjà appliqués la TVA sociale depuis le mois de janvier ? Déjà et pas que les groupes, certains commerçants ont commencé à abuser ! Je vous ai donné le prix des containers ! Que ces prix de containers, pour un container transportant une voiture, soient répercutés directement sur le prix de la voiture, je conçois, mais lorsqu'il transporte 15 000 boîtes de sardine, je ne crois pas que ce soit la même répercussion ! Nous sommes dans des moments difficiles et c'est pour cela que j'essaie de vous appeler à l'union parce qu'on a besoin d'être unis face à de telles difficultés ! Mais, vous venez me parler de l'assemblée nationale... Enfin, écoutez, soyons réalistes un petit peu ! Regardons notre pays et prenons des mesures à la mesure de notre pays et puis il faut arrêter de compter sur les autres. Vous avez vu en métropole, on a parlé de l'essence en métropole. Ils sont à près de 2 euros, 240 francs CFP le litre d'essence. Vous ne vous rendez même pas compte qu'ici, chez nous, c'est la moitié ! Ça nous coûte de l'argent, mais on trouvera parce qu'on a la volonté de sauver les consommateurs. Nous avons la volonté de sauver les emplois. Nous avons la volonté de maintenir le pouvoir d'achat. On le fera envers et contre vos remarques qui sont, des fois, effectivement, loin d'être constructives. Mais, je vous assure que l'on sauvera ce pays comme on a sauvé le pays de la Covid.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président. Nous passons à l'examen de la délibération. Vous aurez le temps de revenir au cours de l'examen de la délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale du fonds dénommé « protection sociale universelle ».

Je dispense le rapporteur de faire la lecture des articles.

Article 1^{er}

Le président : Nous passons à l'examen de l'article 1^{er}. Qui intervient sur l'article 1^{er}, sur la création ?... Oui, Madame la députée.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, c'est juste une précision par rapport au ministre des finances. J'ai bien fait de poser la question finalement ! Parce que, je n'avais pas une analyse parcellaire puisque dans votre réponse, vous êtes venu compléter la future utilisation de ce fonds alors que ce n'est pas précisé dans votre rapport. Alors, je veux bien avoir une analyse parcellaire de la situation, mais vous êtes venu nous parler d'un financement du déficit de 4,5 milliards de la retraite tranche A. À aucun moment, dans votre rapport, dans votre exposé des motifs, vous venez nous parler de cette future dépense.

Vous venez justifier la contribution de cette solidarité tout simplement pour réduire le déficit de l'assurance maladie, qui est aujourd'hui estimée à 3 milliards F CFP, et anticiper la hausse structurelle des dépenses de santé. À aucun moment dans votre rapport, avec la création de ce compte d'affectation, vous venez nous parler de combler le déficit des retraites. Donc, je vous ai bien interrogé sur cette question et j'ai bien fait puisque vous êtes venu compléter finalement votre rapport.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Monsieur le député.

M. Moetai Brotherson : Oui, j'ai été interpellé par Monsieur le Président, donc je vais juste faire une courte intervention. Je peux comprendre qu'après avoir dit à cette même tribune que vous aviez menti pendant 30 ans aux Polynésiens sur le nucléaire, vous soyez mal à l'aise, pour aller réclamer à l'État ce qu'il nous doit ! Ce n'est pas faire l'aumône, Monsieur le Président ! C'est tout simplement réclamer à l'État ce qu'il nous doit. Vous êtes en politique depuis beaucoup plus longtemps que moi, vous le savez, le transfert de la santé à la Polynésie a correspondu aux années qui ont vu le démarrage des maladies radio-induites chez nous. Depuis ces années-là, toutes les dépenses ont été prises en charge par la CPS. C'est un fait, ça fait abstraction du bord politique, ça n'a pas de couleur. La radioactivité, les morts des maladies radio-induites, ils n'ont pas de couleur, ils n'ont pas de parti ! Ces 100 milliards, l'État nous les doit. Ce n'est pas une aumône, Monsieur le Président.

Voilà. Donc, je pense que les Polynésiens ont bien compris.

Le président : Merci, Monsieur le député. Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, juste pour dire que je reconnais et je continue à le reconnaître. *(Réaction dans la salle.)* Mais bien sûr, mais bien sûr ! Comme vous, vous ne voulez pas reconnaître que vous voulez de l'indépendance sans la France ! Vous me demandez aujourd'hui d'aller demander encore à la France de l'aide. *(Réaction inaudible de M^{me} Valentina Cross.)* Mais, c'est quoi votre indépendance ?... *(Réactions dans la salle.)* C'est l'accroissement de la dépendance envers les métropolitains ? La santé, c'est... *(Réaction dans la salle.)* On aurait suivi vos thèses, nous serions indépendants aujourd'hui ! Vous allez continuer à pleurer sur la santé des Polynésiens ? Non. Il faut s'assumer. *(Réaction de M^{me} Valentina Cross : Ça se voit que vous n'avez pas d'enfants qui ont des leucémies !)* Il faut s'assumer et c'est ce que je fais, j'assume !

Le président : S'il vous plaît !... Merci. Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président. *Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, mes chaleureuses salutations en cette matinée nouvelle.*

Gardons notre calme, ce matin. Je sais que certains sont candidats pour les législatives, ce n'est pas l'arène pour la campagne, les amis. Il faut revenir un peu à l'essentiel : il y a urgence dans ce pays et l'urgence est là !

Je pense que nous sommes tous conscients que l'urgence nécessite quand même des choix difficiles, des choix très difficiles en temps de campagne. Mais là où je déplore un peu l'attitude de certains, on profite mais on profite de la détresse et de l'urgence qu'il y a dans ce pays pour battre campagne !

Oui, Monsieur le député Moetai, je rejoins votre réflexion. Mais juste pour vous rappeler aussi, que j'ai été parlementaire depuis 2015 seulement et, quand il a fallu monter au front devant les *français* à Paris, où vous étiez ? Mais il n'y avait personne ! C'est trop facile à quelques mois du renouvellement des élus de l'Assemblée nationale pour revenir sur ça ! Mais on est tout à fait d'accord, c'est un combat, un véritable combat et légitime ! Mais, demander à l'État de venir participer au remboursement de la dette de la France, les sénateurs Tapura huiraatira n'ont pas attendu aujourd'hui ! Cela figure dans le rapport déposé au Premier ministre Édouard Philippe ! Juste un petit rappel et je ferme la parenthèse.

Pour en revenir au financement de ce fonds, oui, on est tout à fait d'accord. Par contre, j'ai envie de demander à Monsieur le ministre, parce qu'il suffit d'aller dans les quartiers écouter tous les *meetings* de tout le monde en ce moment, mon dieu, on a plein d'idées en ce moment, mais de partout, partout ! Alors, la petite idée que j'ai écoutée hier soir, pas venant de ceux du Tapura huiraatira mais des autres, par exemple, j'ai envie de poser la question à Monsieur le ministre : si on rabaisait les 50 élus de l'assemblée au Smig et les 10 ministres du gouvernement au Smig — non, je pose la question —, ça ferait combien d'économie et ça ferait combien de participation à ce fonds ? Juste une question comme ça. Merci.

Le président : Merci, Madame la sénatrice. Le ministre vous transmettra l'information par courrier.

Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Article 1^{er}, je passe au vote. Qui est pour l'article 1^{er}? Unanimité?... Non ? Qui est contre ? Qui est contre ?... Tavini, 2 ?... Tout le groupe Tavini contre. Qui s'abstient ?... 2 abstentions. Le reste pour. Cela fait 42 pour, 2 abstentions et 8 contre. Voilà.

Article 2

Le président : Article 2, pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

Le président : Article 3, pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Article 4, même vote. Merci.

Article 5

Le président : Article 5, pas non plus d'intervention. Même vote.

Article 6

Le président : Article 6, même vote. Merci.

Article 7

Le président : Article 7, même vote.

Article 8

Le président : Article 8, pas d'intervention. Même vote.

Article 9

Le président : Article 9, pareil, même vote. Merci.

Article 10

Le président : Article 10, même vote. Merci.

Article 11

Le président : Article 11, pas d'intervention non plus. Même vote. Merci.

Article 12

Le président : Article 12, pas d'intervention. Même vote. Merci.

Article 13

Le président : Article 13, pas d'intervention non plus. Même vote. Merci.

Article 14

Le président : Article 14, pareil, même vote.

Article 15

Le président : Article 15, pareil, même vote.

Article 16

Le président : Article 16, même vote.

Article 17

Le président : Article 17, même vote.

Pour l'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote. Merci. La délibération est adoptée.

Nous passons à l'examen de la délibération portant sur le budget du compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » pour l'année 2022.

Article 1^{er}

Le président : Là, nous avons un amendement à l'article 1^{er}.

Monsieur le ministre, pouvez-vous présenter votre amendement ?

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Pour l'amendement n° 1 :

La loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal en faveur de la solidarité et de l'emploi fixe le taux unique de la contribution pour la solidarité (CPS) à 1,5 %.

Il est prévu de réviser ce taux à 1 %.

Considérant cette perspective, le rendement estimé de la CPS à compter du 1^{er} avril 2022 s'établit à 6 milliards F CFP au lieu de 9 milliards F CFP.

Il convient dès lors de modifier le budget du fonds de la protection sociale universelle pour l'année 2022.

Ainsi, l'article 1^{er} est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article 1er. - Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses en section de fonctionnement sont fixés comme suit :

En F CFP

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
9 000 000 000	9 000 000 000

Lire :

Article 1er. - Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses en section de fonctionnement sont fixés comme suit :

En F CFP

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
6 000 000 000	6 000 000 000

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention ?... Je soumetts au vote : qui est pour ?... Pour. Qui est contre ? Groupe Tavini, contre ? Le reste pour. Pas d'abstention ?... Merci. Donc 49 pour et le Tavini contre. Merci.

Pour l'article 1^{er} amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 2

Le président : Nous passons à l'article 2. Vous avez là aussi un amendement. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Yvonnick Raffin : Oui. Merci, Monsieur le président. Pour l'amendement n° 2 :

La révision imminente du taux unique de la contribution pour la solidarité (CPS) de 1,5 % à 1 % a pour conséquence de diminuer son rendement à 6 milliards F CFP au lieu de 9 milliards F CFP.

Le budget du fonds de la protection sociale universelle pour l'année 2022 est modifié en conséquence.

Ainsi, le montant des recettes de fonctionnement est modifié comme suit à l'article 2 :

Au lieu de :

Article 2. - Le montant des recettes de fonctionnement est évalué par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (FCFP)
990	Gestion fiscale	9 000 000 000
TOTAL		9 000 000 000

Lire :

Article 2. - Le montant des recettes de fonctionnement est évalué par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (FCFP)
990	Gestion fiscale	6 000 000 000
TOTAL		6 000 000 000

Les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Le président : Merci. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention.

Je sou mets au vote : même vote pour l'amendement. Groupe Tavini, toujours opposé ?... 49 pour et 8 contre.

L'article 2 amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

Le président : Nous passons à l'article 3. Nous avons là aussi un amendement. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président.

Pour l'amendement n°3 :

La révision imminente du taux unique de la contribution pour la solidarité (CPS) de 1,5 % à 1 % a pour conséquence de diminuer son rendement à 6 milliards F CFP au lieu de 9 milliards F CFP.

Le budget du fonds de la protection sociale universelle pour l'année 2022 est modifié en conséquence :

- le versement au régime de solidarité est maintenu à hauteur de 2 milliards F CFP,
- les crédits dédiés au régime des salariés s'élèvent à 4 milliards F CFP au lieu de 7 milliards F CFP

Ainsi, le montant des dépenses de fonctionnement est modifié comme suit à l'article 3 :

Au lieu de :

Article 3. - Le montant des crédits de fonctionnement est fixé par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (FCFP)
967	Travail et emploi	7 000 000 000
971	Vie sociale	2 000 000 000
TOTAL		9 000 000 000

Lire :

Article 3. - Le montant des crédits de fonctionnement est fixé par mission, comme suit :

Mission	Intitulé	Montant (FCFP)
967	Travail et emploi	4 000 000 000
971	Vie sociale	2 000 000 000
	TOTAL	6 000 000 000

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention. Je soumetts au vote : même vote. Pour l'article 3 amendé, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Pour l'article 4, pas d'intervention ?... Même vote ? Merci.

Pour l'ensemble de la délibération, pas d'intervention non plus. Même vote ? Même vote. La délibération est adoptée par 49 voix pour et 8 contre.

RAPPORT N° 30-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2022

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

RAPPORT N° 31-2022 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2022

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Luc Faatau

Le président : Nous passons à l'examen groupé des deux rapports suivants. Il s'agit du rapport 30-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2022 et du rapport 31-2022 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

Y a-t-il une intervention de la part du gouvernement ?... Non. On passe directement la parole au rapporteur. Monsieur le président de la commission des finances, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : *Merci.* Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Monsieur le vice-président de la Polynésie française, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs du public, de la presse, et toutes celles et ceux qui nous suivent par Internet, *mes salutations à toutes et à tous pour cette nouvelle journée que nous allons vivre dans la sérénité. Sachant que la population ukrainienne traverse une période de guerre et de malheurs, nous devrions remercier le Seigneur puisque nous, nous vivons en paix. Merci bien.*

Monsieur le président, par lettres n°s 1601 et 1602/PR du 9 mars 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération relatives à la modification n° 1 du budget général et des budgets des comptes d'affectation spéciale de la Polynésie française pour l'année 2022.

Le premier collectif budgétaire abonde la section de fonctionnement à hauteur de 13,9 milliards de francs et la section d'investissement à hauteur de 2,9 milliards de francs pour un total de 16,8 milliards de francs. Bien qu'il soit principalement technique pour la régularisation d'écritures d'ordre, dont des exonérations sur les taxes douanières et les droits d'enregistrement, ce collectif répond également à

des demandes destinées à couvrir des dépenses obligatoires et urgentes de la collectivité, dont 1,9 milliard F CFP dans le secteur de la santé, hors dépenses de personnel. Face à la détresse exprimée mi-février par les personnels de santé, une enveloppe de 198 millions F CFP permettra le recrutement de 6 personnels permanents et 53 personnels temporaires. En outre, 608 millions F CFP sont destinés à couvrir des besoins imminents dans le domaine de l'habitat, s'agissant de travaux à venir sur des opérations de construction de logements sociaux et de résorption de l'habitat insalubre.

En recettes de fonctionnement, sont inscrites une reprise du résultat de fonctionnement pour 3,3 milliards, des exonérations pour 9 milliards de francs, des variations de stocks pour 600 millions de francs et des recettes directes diverses pour 960 millions de francs. Pour rappel, au titre des 20,8 milliards F CFP inscrits en dotation aux provisions pour charges à venir du PGE n° 2, une reprise de 9,2 milliards F CFP a été effectuée au budget primitif 2022. Celle-ci est complétée par une reprise de 728 millions F CFP supplémentaires pour financer les actions du plan de relance prévues au présent collectif budgétaire. Dès lors, le reliquat de la provision passée s'établira à 10,9 milliards F CFP à l'issue du présent collectif.

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions relatives au plan de relance sont évaluées à environ 310 millions F CFP supplémentaires. Outre un virement de 1,670 milliard de francs effectué à la section d'investissement, sont également à noter en dépenses de fonctionnement :

– Pour la mission « *Santé* », un peu plus de 1,2 milliard F CFP, soit 8,7 % des dépenses de fonctionnement, notamment pour la redynamisation du CHPF. Le stock de médicaments de la pharmacie d'approvisionnement et des hôpitaux périphériques est valorisé à 600 millions F CFP à la fin 2021 et son inscription, neutre, est établie en recettes comme en dépenses. Une inscription de 129 millions F CFP, dont 40 millions F CFP dédiés à l'approvisionnement en oxygène en faveur des patients atteints de la Covid en souffrance respiratoire, 30 millions F CFP au paiement des analyses des tests Covid par l'ILM et 36 millions F CFP complémentaires pour le marché de fourniture de repas et le nouveau contrat de sécurité pour l'hôpital de Uturoa, vient en complément des crédits de la mission « *Santé* ». Sur les dépenses de transfert, 400 millions F CFP sont alloués à la mission « *Santé* ». Cette enveloppe est dédiée, pour 220 millions F CFP, au programme performance et action de retour à l'équilibre (PARE 2021-2023) du CHPF, pour 80 millions F CFP, aux surcoûts induits par la gestion de l'épidémie de Covid au CHPF et, pour 100 millions F CFP, en faveur de l'Institut du cancer (ICPF) dans le cadre de la convention relative au dépistage gratuit du col de l'utérus et du sein.

– Pour la mission « *Personnel* », une enveloppe de presque 600 millions de francs, notamment pour permettre la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1,5 %. Une enveloppe de 344 millions F CFP est consacrée à la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1,5 % et à la revalorisation réglementaire du barème ANFA qui est automatiquement actualisé dès que l'indice général des prix à la consommation (IPC) augmente de 2 points. Cette hausse du point d'indice de la FPT, qui portera le point d'indice à 1 030 contre 1 015 à ce jour, s'inscrit dans un contexte de hausse de l'IPC de 1,7 % sur l'exercice 2021. Une enveloppe de 196 millions F CFP est allouée au recrutement temporaire de 57 agents en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an au plus, et de 3 emplois non permanents pour une durée de trois ans (2 ingénieurs dans le secteur primaire et 1 attaché d'administration en charge des certificats et actes sanitaires d'importation). En outre, 13 créations de postes ont été validées, répartis en 7 postes pour le recrutement de personnel de la direction de la commande publique créé récemment et 6 postes pour le secteur de la santé afin de recruter 2 médecins (hôpital de Taravao pour l'activité de chimiothérapie et hôpital de Uturoa dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile) et 4 infirmiers, dont 1 anesthésiste (3 affectés à Uturoa et 1 à Nuku Hiva). La création de 4 postes à l'hôpital de Uturoa vise à répondre au manque de personnel de cet hôpital.

– Pour à la mission « *Gestion fiscale* », plus de 9 milliards de francs destinés à des exonérations de droits et taxes à l'importation et de droits d'enregistrement. Ces écritures s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes et n'engendrent pas de flux de trésorerie. Le complément de crédits d'exonérations douanières d'un montant de 8,3 milliards F CFP s'ajoute aux 12 milliards F CFP

inscrits au budget primitif. De même, le complément de crédits d'exonérations des droits d'enregistrement, d'un montant de 710 millions F CFP, s'ajoute aux 1,9 milliard F CFP inscrits au budget primitif.

En section d'investissement, le virement de la section de fonctionnement qui représente 58,3 % des recettes qui sont complétées par des produits de cessions d'immobilisation et des recettes liées à des immobilisations corporelles. Les produits des cessions d'immobilisation proviennent, pour 537 millions F CFP, de la vente de 36 000 actions de la collectivité détenues dans la société de transport d'énergie électrique (TEP) et, pour 200 millions F CFP, de la cession amiable du *Twin Otter* au profit de la société Ashe Aircraft au mois de décembre 2021. Par ailleurs, les recettes d'investissement liées aux partenariats financiers avec l'État sont complétées de 89 millions F CFP, correspondant à une augmentation de 123 millions F CFP et un retrait de 34 millions F CFP.

En termes de dépenses d'investissement, les inscriptions relatives au plan de relance sont évaluées à 418 millions de francs. C'est 418 millions de francs pour le plan de relance. Les principales dépenses d'investissement concernent, en ordre décroissant, les missions « Santé » « Urbanisme, habitat et foncier » (mission 916) et « Tourisme » qui, à elles seules, représentent environ les deux tiers des nouveaux crédits de paiement. Pour la mission « Santé », 298 millions F CFP seront octroyés au CHPF pour la première tranche des travaux de rénovation du bâtiment et la subvention en vue d'achats de matériels et équipements. De plus, l'opération « Centre hospitalier du Taaone » est dotée de 236 millions F CFP en crédits de paiements pour solder la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'établissement Grands projets de Polynésie (G2P). Enfin, est prévu le versement d'une avance de 105 millions F CFP au titre de la subvention à l'ICPF, l'Institut contre le cancer, pour la réalisation des travaux et des aménagements du laboratoire d'anatomocytopathologie, estimés à un total de 350 millions F CFP. Pour sa part, la mission « Urbanisme, habitat et foncier » est dotée de plus de 585 millions F CFP (20,4 %) de crédits de paiement supplémentaires, destinés à couvrir des besoins imminents dans le domaine de l'habitat relatifs à la construction de logements sociaux et à la résorption de l'habitat insalubre. Une opération nouvelle est créée à hauteur de 1,331 milliard F CFP en autorisations de programme et est dotée de 399 millions F CFP en crédits de paiement afin de réaliser une partie des travaux de la première tranche du programme Elzea qui consiste en la construction de 70 logements situés au Pic rouge, avec une première tranche prévue de 40 logements. Par ailleurs, l'opération de construction de logements à Atihiva dispose d'un complément à hauteur de 292 millions F CFP en autorisations de programme et de 88 millions F CFP en crédits de paiement afin de prendre en compte la hausse des prix des matériaux. Ce projet, porté à 1,642 milliard F CFP, vise la réalisation de 40 logements sur la commune de Tairapu Est. De moindre envergure, l'opération de résorption de l'habitat insalubre du quartier Vallons situé à Mamao est créée à hauteur de 190 millions F CFP en autorisations de programme et de 57 millions F CFP en crédits de paiement. Il s'agit de réhabiliter des logements insalubres et de construire de nouveaux logements dans les quartiers Aivi et Garnier.

S'agissant des comptes d'affectation spéciale, ce premier collectif des comptes spéciaux 2022 procède à l'ajustement de certains montants de la section de fonctionnement, votés dans les budgets primitifs du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) et du fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI), à hauteur de 3,4 milliards F CFP au total.

S'agissant des ajustements prévus sur le FELP. Dans l'objectif d'assurer le financement pérenne de la PSG, une réforme fiscale en faveur de la solidarité et de l'emploi initiée à la fin de l'année dernière entraîne, à compter du 1^{er} avril, la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle », alimenté principalement par la contribution pour la solidarité. Suite à cette réforme, il convient de procéder à des ajustements de recettes afin : de remplacer la prévision de la taxe sur la publicité votée dans le budget primitif, par un prélèvement sur les réserves du fonds à hauteur de 5 millions F CFP ; d'augmenter de 1,4 milliard F CFP la prévision de recettes pour la CST, initialement estimée à 15,912 milliards F CFP ; et enfin, de prévoir un versement de 2 milliards F CFP en provenance du nouveau fonds de la protection sociale universelle, montant destiné à financer le RSPF. Le montant total des ajustements prévus s'élève à 3,4 milliards F CFP.

S'agissant des ajustements prévus sur le fonds de contribution territoriale aérienne interinsulaire. Il est proposé d'effectuer un complément de 38 millions F CFP en recettes, financé par un prélèvement du même montant sur les réserves du fonds, qui sont estimées au 31 décembre 2021 à 148 millions F CFP. Ce complément vise à régler des factures qui n'ont pas pu l'être sur l'exercice 2021 et prendre en compte les montants réels de la délégation de service public du transport aérien des 34 îles de la Polynésie.

Monsieur le président de notre assemblée, j'ai été volontairement un peu plus long de sorte à ce qu'un maximum d'éléments d'information puisse être livrés à nos élus et bien entendu à toutes celles et ceux qui nous suivent par Internet.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le président : Merci, Monsieur le président et rapporteur. Nous allons passer à la discussion générale. Le temps total prévu est de 60 minutes. Vous connaissez maintenant la répartition de ce temps de parole.

J'invite l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira : Madame la présidente du groupe, vous avez la parole.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, et en particulier nos deux nouveaux ministres, Madame Bruant et Monsieur Bennett, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française et en particulier Madame Isabelle Sachet qui nous rejoint, chers collègues, chers internautes, *bonjour*.

Aussi technique soit ce premier collectif budgétaire de l'année 2022, il n'en est pas moins caractéristique de l'attention bienveillante que le gouvernement d'Édouard Fritch et sa majorité accordent à certaines situations préoccupantes ainsi qu'à des secteurs en détresse. Dans le contexte actuel, en effet, nous devons plus que jamais regarder au-delà de nos frontières de notre microcosme pour arriver à la conclusion que nous ne sommes à l'abri de rien et que le pire est probablement, hélas, à venir. Raison pour laquelle il nous faut nous protéger, nous renforcer, sans cesse nous adapter, et souvent anticiper.

Alors oui, mes chers collègues, disons-le tout de suite, pour couper court à toutes mauvaises interprétations quant à la manière dont ce texte a été présenté aux élus de l'assemblée, il y a bien urgence à ajuster certains paramètres et à rétablir les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Certes, je vous l'accorde, les chiffres sont trompeurs car sur les 16 795 661 653 francs pacifiques qui figurent en fonctionnement comme en investissement, une grosse part (plus de 10 milliards) constitue ce que les initiés appellent des écritures techniques, essentiellement consécutives à des exonérations prévues par notre réglementation. Nous ne faisons en sorte que rétablir la sincérité des comptes.

De là à penser que toutes ces modifications « *ne cassent pas trois pattes à un cheval* », pour reprendre l'expression de l'un de mes collègues en commission législative, c'est de mon point de vue faire fi du sens des responsabilités qui nous animent et que nous a rappelé notre Président dans son allocution tout à l'heure.

Comme vous, très probablement, j'ai découvert dans la presse en début de semaine dernière que la Caisse de prévoyance sociale « rencontrait quelques difficultés de trésorerie » au niveau du régime de solidarité avec à la clé des retards de paiement de factures pour les professionnels de santé. Et pour cause, le compte du RSPF est à sec !

On a largement entendu avec notre ministre de l'économie, de l'aveu même des responsables de la caisse. Il y a donc urgence à réabonder rapidement le régime de solidarité à hauteur de

3,4 milliards F CFP par un prélèvement équivalent à partir du fonds pour l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Seconde grande priorité affichée dans ce collectif budgétaire, c'est le secteur de la santé. Nous le savons tous, notre population est malade et son vieillissement ne fait qu'accélérer nos dépenses de maladie. À cela, il faut ajouter de longues années de crise sanitaire au cours desquelles nos structures ont été mises à rude épreuve. Le personnel toutes catégories confondues a travaillé sans compter et nous pouvons encore leur rendre hommage pour, à la fois, prendre en charge les malades du Covid et intensifier la couverture vaccinale auprès des plus fragiles. Le soutien du Pays était donc légitime et attendu. Rien qu'en dépenses de fonctionnement, la mission « santé » est dotée d'importants crédits — tous les chiffres sont clairement exposés dans le rapport que vient de nous exposer Monsieur le président de la commission de l'économie — pour essentiellement redynamiser le centre hospitalier du Taaone, sans occulter les besoins criants en personnel supplémentaire dans les hôpitaux périphériques de Taravao, Uturoa et Nuku-Hiva. Cette même mission « santé » recueille par ailleurs le tiers des crédits d'investissement pour divers travaux de réhabilitation et de rénovation. Remarquez au passage que ces moyens accrus ne concernent pas uniquement la gestion du Covid dont l'épidémie semble marquer le pas ces dernières semaines, mais ils portent également sur d'autres pathologies comme la chimiothérapie ou l'obésité infantile. Il s'agit également d'accompagner le CHPF dans la mise en œuvre de son programme PARE, en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire par des gains de performance d'ici à 2023 — plus l'Hôpital ira bien, mieux le Pays s'en portera — ; sans oublier une dotation de 100 millions F CFP en faveur du nouvel institut du cancer qui est appelé très rapidement à monter en puissance avec à la clé la garantie que toutes les analyses pourront demain être réalisées au *fenua* (NDT, localement).

En investissement à présent, ce collectif budgétaire permet d'abonder un certain nombre d'opérations, notamment au titre du plan de relance. Toutes sections confondues, pas moins de 728 millions F CFP sont ainsi consacrés à cet effort du Pays pour tirer la croissance. Je rappelle au passage que c'est grâce au second prêt garanti par l'État que nous avons financé tous ces investissements structurants, une enveloppe sur laquelle il reste encore 11 milliards F CFP de disponibles. En l'espèce, le gouvernement a choisi de mettre l'accent sur le projet entre autre, d'aménagement de la pointe Riri, site retenu pour l'organisation de l'épreuve de surf des Jeux Olympiques de 2024.

D'une manière plus générale, le ministre des finances s'est engagé à revenir vers nous rapidement pour faire un état d'avancement de ce plan de relance, à la fin 2021.

Autre secteur privilégié tant il conditionne la vie de nos concitoyens, l'habitat. Trois programmes : Elzea au Pic Rouge, Atihiva à Taiarapu Est et le quartier Vallon à Mamao sont clairement identifiés comme nécessitant des crédits de paiement supplémentaires pour un total de 544 millions F CFP.

Enfin, comme je vous le disais tantôt, que le pire est probablement, hélas, à venir, nous sommes toutes et tous attentifs et soucieux de l'évolution du conflit armé en Ukraine et personne ne sera étonné d'apprendre que celui-ci va nous coûter extrêmement cher. Rien que pour amortir autant que faire se peut, l'envolée des prix des hydrocarbures, le gouvernement estime le coût pour la collectivité à hauteur de 5 milliards F CFP parce que cette hausse va être absorbée par la collectivité et non pas par les consommateurs. La tendance inflationniste est d'ores et déjà perceptible dans les magasins pour tout un chacun et le gouvernement a pour mission de veiller à ce que celle-ci ne vienne pas trop impacter le pouvoir d'achat des ménages polynésiens. Des mesures correctives sont à l'étude : au-delà d'une inflation supérieure à 2 %, le Smig est automatiquement revu dans les mêmes proportions, comme cela avait déjà été le cas en décembre dernier pour porter le salaire minimum à près de 156 000 F CFP brut. Dans le prolongement, le gouvernement a décidé de faire un geste en faveur des agents de la fonction publique territoriale, raison pour laquelle le point d'indice qui sert de base à leur traitement sera revalorisé de 1,5 %.

Voilà donc, mes chers collègues, les grandes lignes du collectif budgétaire n° 1 pour l'exercice 2022 que nous vous demandons d'approuver. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la présidente du groupe. N'ayant pas d'autres intervenants au niveau du groupe Tapura huiraatira, je passe la parole est à l'intervenant non-inscrits Nuihau Laurey qui dispose de trois minutes pour son intervention.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Trois minutes, pas dix, alors ! Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, les nouveaux ministres, bienvenus et bonne chance ! Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse,

Le premier collectif budgétaire de l'année qui nous soumise porte essentiellement sur des écritures d'ordre, c'est-à-dire des ajustements comptables de +9 milliards F CFP sur un total de près de 17 milliards F CFP. Au-delà de ces ajustements, près de 800 millions F CFP sont prélevés sur le PGE 2 pour la réalisation d'opérations classées dans le plan de relance, 600 millions F CFP sont ajoutés en dépense de personnel supplémentaire et près d'1 milliard F CFP sont budgétés en dépenses courantes supplémentaires et en transferts.

Sur ces diverses dépenses, deux opérations nous interrogent.

La première porte sur un complément de 60 millions F CFP en dépense destinés à financer les tournées gouvernementales, dont chacun peut voir la multiplication à l'approche des élections. Est-ce la meilleure utilisation de l'argent des Polynésiens que de l'employer pour déplacer des délégations gouvernementales entières à grand renfort de communication pour couper des rubans ici ou là, pour remettre des clés ou des médailles ici ou là, pour livrer presque de la main à la main, des matériaux de construction ici ou là ? Ces dépenses, je le rappelle encore une fois, sont payées avec l'argent des impôts et des taxes payées par les Polynésiens, aussi bien les maisons, les matériaux, les CAE, que les billets d'avion des délégations, leur hébergement, leur nourriture. Lorsque nous parlons de réduction des dépenses publiques, il ne s'agit pas de réduire le minimum vieillesse, loin de là, ou les aides sociales, mais de changer le train de vie du gouvernement et des institutions de notre pays, ainsi que les pratiques clientélistes qui sont aujourd'hui insupportables dans le contexte de hausses des prix et des taxes que subit toute notre population.

La seconde opération concerne le transfert de 100 millions F CFP supplémentaires à l'Institut du cancer dont le financement devait être assuré pour partie par l'État à grand renfort de table ronde de haut niveau. C'est, malheureusement, souvent dans les détails des chiffres que se trouve la vérité de l'action publique et la réalisation ou non des promesses.

À notre grand regret, ce collectif ne prend toujours pas la mesure des efforts considérables de réduction des dépenses que doivent réaliser nos dirigeants, nos élus, nos institutions publiques pour assurer notre développement, celui qui viendra de notre économie et pas de notre bureaucratie. Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. La parole est au groupe Tavini Huiraatira. Monsieur le président du groupe, vous avez la parole.

M. Antony Geros : *Re-bonjour à tous !*

Le jeudi 23 décembre de l'année dernière, vous nous invitiez à débattre de vos projets de réformes du système fiscal car il s'agissait de trouver dans l'urgence 14 milliards de francs Pacifique pour équilibrer notre système de protection sociale généralisée fortement mis à mal par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 qui a frappé le *pays*. Vous aviez alors annoncé la création de cette fameuse « TVA sociale » impopulaire rebaptisée rapidement ensuite en « Contribution pour la Solidarité » dont la sonorité semble être plus rhétorique voire, à l'extrême, de nature à faire taire son caractère fiscal.

À l'heure où nous débattons de ce premier collectif budgétaire, la CPS a médiatisé les problèmes de gestion du RSPF en proie à des difficultés de trésorerie en y rajoutant l'urgence, contribuant ainsi à

étendre la réflexion sur la situation délétère de la branche de retraite des salariés ainsi que de l'ensemble de ce régime toutes branches confondues. En effet, les différents articles de presse semblaient être orientés pour assurer la promotion de cette fameuse « TVA sociale », non déductible voire « non récupérable » comme solution salvatrice au problème posé.

Nous vous avons déjà alerté sur le caractère très inflationniste de cette mesure qui va affecter considérablement le pouvoir d'achat de notre collectivité et léser inéluctablement en bout de chaîne le consommateur final. Nous vous invitons à envisager de prendre en considération d'autres mesures ou pistes de réflexion plus pertinentes comme par exemple le remboursement de la dette nucléaire de l'État envers la CPS dont nous venons d'évoquer les tenants précédemment, la création d'un véritable impôt sur les grandes fortunes qui n'a pas du tout été exploré par votre gouvernement, la taxation du produit des transferts financiers vers l'extérieur du pays, ainsi que l'incitation des entrepreneurs locaux à investir localement, sans oublier les multiples petites actions de contrôle dont je ne m'attarderai que sur celui du travail non déclaré que nous appelons plus communément « *travail au noir* ».

À cet effet, nous nous posons effectivement la question de savoir si notre système de contrôle du travail non déclaré ne devrait pas être renforcé car nous restons persuadés que, depuis la pandémie du Covid qui a durement éprouvé l'économie polynésienne, beaucoup de prestataires de service, bravant les interdits, entretiennent à l'insu des autorités locales une économie souterraine qui fragilise considérablement notre système de protection sociale. En effet, certaines entreprises, continuent délibérément de ne tout simplement pas déclarer leurs effectifs voire même les poussent à faire prendre à leur recrue patente pour éviter les affres de la CPS. Ces tricheries entretenues par des entreprises peu soucieuses et peu scrupuleuses gagneraient à être sévèrement réprimées.

Du reste, votre gouvernement en faisait déjà état, me semble-t-il, dans un compte rendu du conseil des ministres du 10 juillet 2019 — ça date déjà — et, tout récemment, la CTC est même allée jusqu'à pointer du doigt des problématiques similaires dans le secteur de la perliculture. Par ailleurs, je rappellerai que notre assemblée s'est, depuis 2004, investie dans plusieurs études, une multitude d'études, visant à solutionner le déséquilibre prévisible qui pesait alors sur notre système de protection sociale généralisée. Bien que chacune de ces études ait apporté son lot de solutions et de réponses, force est de constater qu'à part la transformation des régimes sociaux en branche unifiée ou la paupérisation contributives des nantis au profit des bas salaires, aucune autre des pistes envisagées à l'époque ne semble avoir été ni examinée, ni retenue pour solutionner la problématique contemporaine rencontrée par notre système de protection sociale généralisée si ce n'est celle de la création de votre TVA sociale non déductible.

De surcroît, durant la réunion d'hier, lundi 21 mars, à laquelle ont été conviées les organisations syndicales représentatives de notre *pays*, plusieurs pistes de réflexion semblent avoir été proposées pour substituer à la TVA sociale des alternatives toutes aussi performantes. D'ailleurs, durant cette entrevue, Monsieur le ministre des finances qui s'était montré ferme sur sa volonté de ne pas revenir sur le bien-fondé de la mise en place de sa TVA sociale, semblait très peu audible dans le débat. Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur le Président, que vous avez d'ailleurs programmé une nouvelle rencontre avec les mêmes partenaires le mardi 29 mars prochain, à quelques jours de la mise en application de cette TVA non récupérable dont les modalités de recouvrement, eu égard à sa non déductibilité, semblent poser des problèmes évidents de mise en œuvre aux entreprises du pays. Vous avez d'ailleurs avoué en commission, Monsieur le ministre, ce matin qu'après avoir sollicité le point de vue de trois chefs d'entreprise de la place, vous vous êtes retrouvé avec trois méthodes de calcul différentes.

Dans un article en date du 3 mars dernier, un collectif regroupant les acteurs du tourisme, premier secteur contributif à l'essor de notre économie, demande à surseoir à l'application de cette taxe. Ils expliquent que, pour l'exercice en cours, ils seront obligés d'absorber cette taxe dans leur marge car leurs tarifs étant publiés un an à l'avance, cette hausse ne pourra être répercutée que sur la prochaine saison 2023-2024. Des millions de francs Pacifique ne seront donc pas perçus de ce secteur avant un an, au bas mot. Cette situation démontre encore une fois qu'un travail préparatoire en amont et en

concertation avec toutes les forces politiques et les organisations syndicales représentatives du **pays** doit être privilégié pour aboutir à des propositions acceptables et consensuelles.

On constate également que l'inflation liée à l'effet Covid aggravée par la guerre en Ukraine a tout simplement mécaniquement augmenté le rendement de la TVA existante de manière sensible au détriment du consommateur final. Il y a lieu de prendre acte du fait que cette inflation d'origine exogène n'a pas pour autant enclin les acteurs économiques marchands du pays à absorber cette hausse dans leur marge.

Pour tenter de rassurer la population, le ministre des finances a annoncé la mise en place d'un véritable « *Plan Marshall* ». En faisant le parallèle avec le système de prêts « Made in USA » qui a servi à la reconstruction de l'Europe après la 2^e Guerre mondiale et le rapprochement avec la soixantaine de milliards de prêt de l'État à la Polynésie, je dirais que l'on y est déjà, à une petite différence près que les États-Unis n'ont pas pour autant annexés l'Europe. Nous attendrons néanmoins en temps opportun, les explications de notre ministre sur ce fameux plan révolutionnaire lors du prochain collectif budgétaire, a-t-il annoncé.

Pour en revenir à ce premier collectif de l'année, nous constatons que le gouvernement nous propose d'abonder le budget général d'un montant total de 16,8 milliards F CFP dont 13,9 milliards F CFP en fonctionnement et 2,9 milliards F CFP en investissement.

Bien qu'il s'agisse d'un collectif technique dans son ensemble destiné à régulariser des opérations d'ordre comptable et financier, il n'en demeure pas moins qu'en fonctionnement, il vient couvrir en matière de santé des dépenses obligatoires et urgentes et permettre dans une moindre mesure de renforcer en effectif les équipes de soignants durement éprouvées lors la crise sanitaire. En investissement l'intervention de ce collectif ira à la faveur d'opérations intéressantes principalement, la santé, le tourisme et l'habitat.

Je conclurai mon intervention en disant que l'examen modificatif du taux de la contribution de la solidarité qui nous tient lieu de TVA sociale, que vous nous proposez au pied levé de réduire de 1,5 % à 1 % avant même que nous l'ayons mise en application, en dit long sur l'impréparation et l'incertitude liée à cette mesure sans qu'il me soit nécessaire d'insister sur le fait que toute cette fiscalité affectée et détournée du document budgétaire est bien entendu un manque à gagner pour les communes qui tirent leur principale source de financement d'un pourcentage de tous les impôts, droits et taxes de toutes natures, inscrits au budget.

Je vous remercie.

Le président : *Merci, Monsieur le président.* Nous en avons fini avec la discussion générale. Y a-t-il des compléments, le gouvernement, à rajouter ?... Non.

On passe directement à l'examen du projet de délibération portant modification du budget général.

Article 1^{er}

Le président : Article 1^{er}, je dispense le rapporteur de la lecture des articles. Y a-t-il une intervention sur l'article 1^{er} ?... La parole est à Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Je serais tentée de m'abstenir sur cet article et sur ce projet de collectif budgétaire, mais heureusement quand même que je vois... Je vais commencer aussi par devenir comme Saint-Thomas : il faut voir écrit pour y croire. Ne serait-ce que j'étais venue en commission des finances au début, vendredi dernier, où j'étais intervenue pour la cause et défendre la cause de l'hôpital... pas de Uturoa, mais des **Îles-sous-le-vent**, ne serait-ce qu'au niveau du paiement des heures supplémentaires de tout ce personnel qui a travaillé sans relâche pendant plus de deux ans, pendant toute la crise liée à la Covid et ce manque récurrent de personnel au niveau de notre

hôpital de Raiatea. Bon, *Monsieur le ministre, merci bien* parce que je vois, je me suis dit, je vais arriver ce matin et je ne vois pas le personnel de l'hôpital de Uturoa, je voterai contre votre collectif budgétaire. Merci pour ça.

Je me permettrais aussi de dire à l'ensemble de mes collègues élus, l'enveloppe destinée à l'augmentation, à la revalorisation du Smig pour nos fonctionnaires de la fonction publique territoriale, très bien, parce qu'on ne peut pas... mais par contre, n'oubliez pas non plus l'effet d'aubaine qui va affecter aussi les finances de nos communes. Parce que quand on revalorise le point d'indice du Smig, automatiquement, il y a aussi augmentation des charges du personnel dans nos communes. Pour les *maires* qui sont en train de rêver, soyez conscients aussi de ça. En fait, je voulais quand même ouvrir une petite parenthèse.

Pour rebondir aussi sur ce qui a été dit par le *maire* de Paea, *quid* aussi des effets néfastes de ces baisses de recettes sur l'implication directe du calcul du FIP pour les années qui viennent.

Chers ministres, j'aurais deux questions à poser ou peut-être un encouragement aux futurs députés qui seront élus.

Pour en revenir à l'enveloppe de 100 millions F CFP pour l'Institut du cancer, bien sûr que j'ai écouté religieusement le Président du pays, *qui dit qu'il ne veut plus aller (NDT, là-bas) pour quémander* Ça c'est la position du Président. Mais j'encourage mes collègues parlementaires, prochainement élus, ça sera le combat qu'on devra mener à Paris. Il faut que l'État vienne au financement de cet Institut du cancer, pour en revenir sur les 100 millions F CFP. *Avec Teva, nous vous attendrons ; c'est le combat que nous mènerons ensemble dans les mois à venir.*

Il y a aussi cette ligne qui perturbe un peu l'élue que je suis : les fameux 66 millions F CFP d'augmentation intitulé « frais du déplacement du gouvernement ». Enfin par les temps qui courent aussi, je suis un peu interrogée par cette ligne d'augmentation que vous avez inscrite. Je me permets de poser la question, je suis élue du peuple et parce qu'on me pose aussi des questions.

Et pour en finir avec mes séries de questions, je suis pour la création du fameux fonds de solidarité que nous venons de voter en amont. Par contre, *Monsieur le ministre*, il y a quelque chose qui m'interpelle, pas ce matin, mais depuis quelques jours, et le Président l'a évoqué, *c'est le fait que les importateurs ont déjà commencé à faire tomber (NDT, ...) alors que la taxe n'a pas encore été adoptée*. Et à chaque fois qu'on va... enfin pour ceux qui vont consommer dans les magasins des *personnes nécessiteuses*, pas pour ceux qui vont dans les supermarchés autrement.... Je vais prendre l'exemple d'un 2x12. Avant décembre 2022, ça coûtait 9 000 F CFP ; aujourd'hui, ça coûte 18 000 F CFP. Et quand tu vas dire à celui qui te vend, il te dit : *c'est le résultat de votre TVA sociale, Lana*. J'ai dit : eh, *nous n'avons pas encore adopté cette TVA*. Outre le fait de l'augmentation du fret maritime, je le conçois, *Monsieur le ministre, à mon avis, les importateurs ont des pratiques quelque peu douteuses, sans citer de noms. Donc, la sénatrice que je suis demande à ce que nous menions des contrôles sur ce qu'il se passe dans ce pays. Car, on sait très bien comment ça se passe dans ce pays : c'est une personne, à savoir le grand patron, qui passe ses commandes, suit ensuite toute la chaîne en-dessous, toujours les mêmes individus... Donc, à quel moment ou combien de fois s'applique la taxe de 1 % que nous sommes sur le point d'adopter parce que cela impactera forcément sur le consommateur final. Voilà donc la question que je voulais poser, Monsieur le président. Merci.*

Le président : *Merci, Madame la sénatrice*. Je ne sais pas si le ministre va répondre maintenant, parce qu'on va revenir sur les questions posées au moment des dépenses par missions. Est-ce que le ministre réserve sa réponse à ce moment-là à la sénatrice ou alors qu'il a une réponse de portée générale ?... La parole est à Monsieur le vice-président.

M. Jean-Christophe Bouissou : *Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, bonjour*, les représentants,

Je vais tout d'abord répondre en tahitien à notre sénatrice Lana Tetuanui.

Nous sommes aussi au courant de ce qu'il se passe dans la commercialisation des matériaux de construction sur le plan local. Un appel d'offres de l'OPH a été lancé pour la fourniture de matériaux de constructions destinés aux logements de type OPH et nous constatons, comme l'a relevé notre sénatrice, que le prix du bois à la vente a doublé alors que la nouvelle contribution de solidarité n'est pas encore appliquée. Donc, une réflexion est en cours pour voir si nous ne pouvons pas acheter ce bois à l'étranger et l'acheminer chez nous.

Pour ce qui est des 60 millions, ils ne sont en aucun cas prévus pour les déplacements des membres du gouvernement dans les îles mais pour le ravitaillement de la goélette Tahiti Nui que nous missionnons dans les îles, notamment pour pallier les difficultés que nous connaissons au niveau du transport maritime et pour récupérer les déchets issus de la perliculture dans les îles éloignées. Ne pensez surtout pas que nous avons mis de côté ces crédits pour les déplacements politiques dans les îles.

Et puis, si vous me le permettez, Monsieur le président, puisque Nuihau considère que notre programme d'aides à la population relève d'une pratique clientéliste, je lui réponds tout simplement que, pour avoir été avec nous au gouvernement, il doit savoir que ce n'est pas le cas. On ne connaît pas le vote des électeurs parce qu'ils sont dans l'isolement. Ce n'est pas parce que nous aidons les membres d'une famille que nous pouvons dire pour qui ils votent. Donc, quand on parle de clientélisme, tout n'est que supposition.

Voilà donc pour les réponses que je souhaitais apporter aux uns et aux autres.

Le président : *Merci, Monsieur le vice-président.*

Article 1^{er}

Le président : Sur l'article 1^{er}, la parole est à Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. J'aurais une question pour Monsieur le ministre des finances.

Aujourd'hui, c'est vrai que nous sommes tous témoins de l'augmentation de la vie, donc l'augmentation des prix. Avez-vous évalué, Monsieur le ministre, l'augmentation des recettes fiscales par rapport à l'augmentation des prix ? Parce que chaque prix est rattaché à une TVA et vu qu'on assiste aujourd'hui à une forte augmentation des prix, je pense que la recette fiscale sera accrue. Est-ce que vous avez aujourd'hui une première évaluation ? Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante députée. La parole est à Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Avant de répondre directement à Madame la représentante Nicole Sanquer, je voudrais compléter ce que le vice-président disait tantôt sur l'interrogation de Madame la sénatrice Tetuanui sur le contrôle des prix. Nous allons lancer effectivement des contrôles accrus. Je l'ai dit plusieurs fois et, maintenant, nous allons concrétiser cela. En fait, c'est mettre en place des contrôles conjoints de la douane, de la DICP, des contributions et de la Direction générale des affaires économiques. Nous allons contrôler de l'entrée de la marchandise jusqu'au consommateur final pour vérifier effectivement s'il y a des abus ou pas, sachant qu'on en a déjà détectés certains qui sont identifiés. Et donc nous allons démarrer tout ça dès la semaine prochaine.

Sur l'évaluation des recettes fiscales, bien évidemment puisque les valeurs CAF augmentent, forcément la TVA augmente, sauf qu'on s'est rendu compte que la progression n'était pas homothétique par rapport au poids des marchandises importées. Je m'explique. On s'est aperçu que le poids des marchandises montait mais que la TVA baissait... les recettes fiscales en tout cas baissaient. On s'est posé beaucoup de questions ; on a revu nos modèles. En fait, on s'est rendu compte que les

lois fiscales que vous avez votées, vous, en décembre, d'ailleurs tous, commencent à porter leur fruit puisqu'avec toutes ces exonérations de droit de douane, de TVA etc., nous nous apercevons que les recettes, sont au rendez-vous certes par rapport à nos prévisions et qu'il n'y a pas eu de répercussions immédiates voire même des diminutions de l'ordre de 20 à 30 % de notre fiscalité. Mais en même temps, et c'est ça qui est paradoxale, c'est que nous n'observons pas de liens homothétiques entre les droits d'entrée et le poids des marchandises qui rentrent. Donc, on se laisse encore jusqu'à fin juin pour en faire une analyse assez complexe... (*Réaction inaudible de Madame Nicole Sanquer.*) Oui, Madame ! Je vous vois lever les yeux, la critique est facile et l'art très difficile. Donc, laissez-nous le temps d'évaluer tout ça au plus juste et je reviendrai vers vous lors du prochain collectif ou avant si nous avons les résultats escomptés. Merci.

Le président : La parole est à Madame Nicole Sanquer pour des précisions.

M^{me} Nicole Sanquer : En fait, Monsieur le ministre, excusez-moi, mais je ne comprenais pas le terme « *homothétique* ». Je suis désolée, si certains peuvent me l'expliquer, c'est pour ça que j'avais un petit sourire parce que je ne sais pas ce que veut dire « *homothétique* ».

Et puis, tout à l'heure, on a beaucoup parlé des efforts faits par le gouvernement — c'est vrai, nous l'avons voté — ce sont les exonérations pour les droits d'entrée des matériaux de construction. Mais, malheureusement, on se rend compte aujourd'hui, par exemple, pour un sac de ciment qui était vendu à 800 F CFP, malgré l'exonération des frais, des droits d'entrée, eh bien aujourd'hui, le sac de ciment est à 1 400 F CFP. Vous voyez, il y a quand même cette augmentation et il n'y a pas encore la TVA sociale parce qu'il faut bien aussi préciser qu'au niveau de la TVA sociale, c'est cumulatif donc les prix vont forcément augmenter. Voilà, merci. Alors si vous pouviez m'expliquer ce que veut dire « *homothétique* », ça serait bien.

Le président : Tout le monde a compris ? Monsieur le vice-président.

M. Jean-Christophe Bouissou : C'est justement... Homothétique, c'est similaire. D'accord ? Si une courbe monte sur les volumes, la courbe des valeurs peut monter également ou de la TVA. On discerne que c'est, au fait, en sens contraire. D'accord ? Donc, ce n'est pas homothétique.

Le président : Merci.

M. Jean-Christophe Bouissou : Attendez ! J'avais autre chose à dire.

Ce que vous dites est vrai. C'est justement là que le bât blesse. Nous avons détaxé les importations de matériaux de construction et on s'aperçoit que dans les magasins, les prix ont augmenté. Si sur le coût de revient des produits alors qu'il n'y a pas la taxe CPS d'appliquée, cela veut donc dire qu'ils ont augmenté la marge et ils ont devancé pour ainsi dire également les augmentations éventuelles de prix. C'est pour cela que nous avons lancé les contrôles et les inspections au niveau de ces détaillants.

Le président : Merci. Madame la sénatrice, dernière intervention.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je saisi au mot notre ministre des finances qui a parlé des contrôles douaniers. *Monsieur le ministre*, j'apprends avec stupéfaction via la presse depuis hier une saisie record de 21 kilogrammes d'*ice* (*NDT, métamphétamine*), en plus à Raiatea — *la réputation de notre île est complètement entachée* — sur un paquebot... Non, mais on rigole, mais je n'ai pas rigolé parce que je me suis dit *que si l'on n'avait pas découvert* cette connerie-là qui va circuler sur mon île, on est en train de se battre mais contre ça pour une valeur — je lis toujours dixit la presse, ce n'est pas toi qui ait dit, c'est la presse qui dit — marchande — *si on ne les avait pas saisis* — avoisinant les 5 milliards de francs. On connaît la valeur marchande. La question que je pose, *Monsieur le ministre* — comment dirais-je ? —, on ne peut pas avoir des recettes sur la taxe douanière de ce record ? Enfin, si *peut-être* ceux qu'on va trouver... En

plus, là où je déplore, la presse, pas de nom mais pas de nom ! Mais quand c'est le petit élu qui est en garde à vue quelque part par-là, alors là tu fais le *buzz* pendant une semaine ! Mais pour une belle connerie comme celle-là, 21 kilogrammes de *ice* (*NDT, métamphétamine*), pas de nom, tant mieux peut-être ! Mais, s'agissant du montant de la douane, j'ai envie de savoir combien cela pourrait rapporter au Pays. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Il y a une réponse à ça ? Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Effectivement, cela appelle une réponse de ma part puisque je suis interpellé. En fait, on ne calcule pas la taxe. On évalue la valeur douanière à laquelle effectivement une amende est appliquée et cette amende est comptabilisée dans nos comptes mais qui est tout de suite instantanément provisionnée en dépenses. En supposant qu'il y ait ces 2 milliards d'amende, on inscrit 2 milliards en recettes et 2 milliards en dépenses. C'est la pratique comptable de précaution parce que l'on n'est pas sûr de recouvrer ces 2 milliards donc il faut bien les provisionner à un moment donné.

Le président : Je sou mets au vote l'article 1^{er}. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas de contre ? Qui s'abstient ? Ah, le groupe Tavini s'abstient... s'abstient aussi Nicole, ça fait 9 abstentions. Le reste pour ? Donc, cela fait 46 pour, 8 contre et 3 abstentions. Merci.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, s'il vous plaît !

Le président : Oui.

M. Antonio Perez : Juste une rectification technique par rapport à ce que je viens d'entendre sur le prix du sac de ciment. Il y a un revendeur depuis février 2022 qui vend son sac de ciment à 857 F CFP TTC. Ça a fait l'objet d'une grande publicité dans les journaux, donc voilà, il faut dire les choses de manière très sérieuse et ne pas lancer n'importe quoi, on est à l'assemblée de Polynésie française.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Y a-t-il besoin d'intervenir ?

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, exactement, j'ai été mise à mal. Rappel au règlement intérieur, je réponds à Monsieur Perez.

Le président : Madame la députée.

M^{me} Nicole Sanquer : Je ne dis pas n'importe quoi ! Vous vous basez sur un distributeur, vous savez l'effet de promotion, ça peut venir d'un stock ancien et les chiffres que j'annonce ce sont les chiffres d'un distributeur alors si vous...

M. Antonio Perez : Faites le tour des revendeurs !

M^{me} Nicole Sanquer : S'il vous plaît, respectez les arguments supportés par...

M. Antonio Perez : Faites le tour des revendeurs ! Ne dites pas n'importe quoi !

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, eh bien, c'est ce que je fais ! C'est ce que je fais, Monsieur, et vous parlez juste d'un distributeur.

M. Antonio Perez : Il faut inciter les gens à faire de la concurrence un outil de consommation.

M^{me} Nicole Sanquer : Non, non, non, il y a un projet de construction, eh bien, il suffit d'aller déjà acheter le ciment pour vous rendre compte. Alors pourquoi vous avez cette fâcheuse habitude de dénigrer les élus de l'opposition quand on n'est pas d'accord avec vous ! C'est dingue, le Président l'a fait, là vous le faites ! Excusez-moi, mais je crois qu'on mérite un certain respect ! D'accord ? Merci.

Le président : Bien. Merci, le débat est clos.

Je reviens sur le vote de l'article 1^{er} : 38 pour, 8 contre et 8 abstentions. C'est bien ça. Les non-inscrits vous vous abstenez ? Non, Vaiata tu votes pour. Ça fait 39 pour et 7 abstentions. Voilà.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention sur l'article 2 ? Je soumetts au vote. On garde le même vote ? Même vote. Merci.

Article 3

Le président : Sur l'article 3, nous allons donc voter par mission.

Mission 002

Le président : Sur la mission 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* », pas d'intervention ? Je soumetts au vote. Même vote.

Mission 969

Le président : Sur la mission 969 « *Enseignement* », pas d'intervention. Même vote. Merci.

Mission 970

Le président : Sur la mission 970 « *Santé* », oui, une intervention Madame Minarii Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : L'éducation aussi, s'il vous plaît. Notre groupe est pour, concernant l'éducation et la santé.

Le président : Donc, sur la mission 969 « *Enseignement* », le groupe Tavini huiraatira étant pour, le vote passe à 47 pour et toujours 7 abstentions. Merci.

Sur la mission 970 « *Santé* », vous gardez le même vote ? Pour, Tavini huiraatira. Merci.

Mission 973

Le président : Sur la mission 973 « *Environnement* », abstentions ? Tavini huiraatira, abstentions. Donc, 15 abstentions et toujours 39 pour. Voilà.

Mission 990

Le président : Sur la mission 990 « *Gestion fiscale* », même vote ? Même vote. Merci.

Mission 991

Le président : Sur la mission 991 « *Gestion financière* », même vote. Merci.

Total général

Le président : Pour le Total général, vous vous abstenez aussi ? Vous vous abstenez donc même vote avec l'abstention du Tavini huiraatira : 39 pour et 15 abstentions. Et le total général, je suppose que c'est le même vote.

Pour l'article 3, même vote ? Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Sur l'article 4, y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention ? Oui, pour l'article 4, Madame la députée.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, merci. Cela doit être écrit peut-être dans le rapport, je n'ai pas vu. Est-ce que vous pouvez détailler les 13 créations de postes ? C'est dans quel service et c'est quel ministère ?

Le président : Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Oui, donc, il s'agit pour les médecins, donc, la Direction de la santé, donc les deux médecins et quatre infirmiers, et le reste, c'est la création de la Direction de la commande publique qui a remplacé l'ÉAG, donc pour sept postes.

Le président : Oui, merci.

Madame la députée.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, justement cette création de la Direction de la commande publique Madame la ministre de l'éducation est venue nous expliquer cette création. Vous savez que nous sommes évidemment pour la réduction des dépenses publiques et vous supprimez un établissement public qui est l'ÉAG qui s'autofinçait malgré l'emprunt qu'elle avait fait au Pays ! Aujourd'hui, vous venez supprimer cet établissement public qui s'autofinçait pour créer un autre service, une autre administration qui non seulement va coûter à la collectivité un budget de fonctionnement, mais en plus des créations de postes. Donc, nous voterons contre évidemment ces créations de postes et, comme d'habitude, nous ne comprenons pas cette décision. Voilà, je vous remercie.

Le président : Merci. Monsieur le ministre.

M. Yvonnick Raffin : Oui, donc je note que votre vote contre ! J'ai oublié de vous dire effectivement, peut-être que vous changerez votre vote à l'issu, c'est que nous allons créer aussi les postes supplémentaires pour les contrôles des prix à la DGAE. Maintenant, vous votez contre, si vous voulez, et je prends note. Merci. (*Réaction de Madame Nicole Sanquer.*)

Le président : Merci. Je passe au vote de l'article 4. Toujours le même vote ? Tavini, abstentions ? Le groupe des non-inscrits, abstentions ? Vaiata, pour ? Donc, 39 pour et le reste abstentions, 15.

Article 5

Le président : Sur l'article 5, pas d'intervention ? Même vote ? Même vote. Merci.

Article 6

Le président : Nous passons à l'article 6, il s'agit du montant des crédits présentés par mission. Nous allons donc procéder à un vote par mission.

Mission 022

Le président : Sur la mission 022 « *Dépenses imprévues* », pas d'intervention ? Vos votes, abstentions ? Abstentions. Même vote que, tout à l'heure, 39 pour et 15 abstentions.

Mission 023

Le président : Sur la mission 023 « *Virement à la section d'investissement* », même vote ? Même vote. Merci.

Mission 960

Le président : Sur la mission 960 « *Pouvoirs publics* », même vote ? Même vote. Merci.

Mission 961

Le président : Sur la mission 961 « *Moyens internes* » même vote ? Merci.

Mission 962

Le président : Sur la mission 962 « *Personnel* », même vote ? Merci.

Mission 963

Le président : Sur la mission 963 « *Partenariat avec les collectivités* » même vote ? Merci.

Mission 964

Le président : Sur la mission 964 « *Tourisme* », même vote ? Merci.

Mission 965

Le président : Sur la mission 965 « *Développement des ressources propres* », même vote ? Merci.

Mission 966

Le président : Sur la mission 966 « *Économie générale* », même vote ? Ah, Monsieur le président du groupe, vous avez la parole.

M. Antony Geros : En matière de développement des ressources propres, nous votons pour.

Le président : Vous votez pour.

M. Antony Geros : Secteur primaire, oui.

Le président : Vous votez pour. Donc, cela passe à 47 pour et 7 abstentions. Merci pour la précision.

Sur la mission 966 « *Économie générale* », vous revenez à votre vote précédent ? O.K. Donc, abstentions, et cela fait 49 pour et 15 abstentions.

Mission 967

Le président : Sur la mission 967 « *Travail et emploi* », même vote ? Merci.

M^{me} Lana Tetuanui : Président !

Le président : Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, président, une suggestion peut-être à notre nouvelle ministre du travail et de l'emploi concernant les CAE. Par les temps qui courent où c'est une manne aussi — je ne sais pas pour ceux de Tahiti — mais, en tous les cas, dans les îles, les CAE sont importants. Je suis consciente aussi que les finances demandent aussi beaucoup d'attention, une suggestion peut-être Madame la ministre : pourquoi ne pas diminuer toute cette enveloppe destinée aux formations diverses ? Parce que, j'ai l'impression aussi et j'ai constaté une recrudescence d'organismes de formation... On forme sur tout aussi et sur rien aussi, aujourd'hui, dans ce pays ! Je préfère alors qu'on diminue... Enfin, je suggère pour pouvoir trouver un peu des crédits, ne serait-ce pour venir abonder l'enveloppe destinée aux CAE et réduire l'enveloppe destinée aux organismes de formation.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le président. Merci.

Le président : *Merci bien.* Madame la ministre, vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : Merci, Monsieur le président. Merci, mes anciens chers collègues.

Avant de répondre à notre sénatrice, je voulais juste répondre sur le travail et l'emploi, sur la question de notre représentant Tony Geros sur la guerre du travail au noir en Polynésie qui est un vrai sujet. On a ouvert un chantier au sein du ministère pour étudier effectivement de nouveau, voir de nouveaux dispositifs anti-travail au noir. Il faut savoir qu'en Polynésie, on a trois inspecteurs et cinq agents qui s'occupent pour toute la Polynésie du contrôle, notamment des sociétés, et en 2021, il y a eu 985 interventions avec le partenariat avec la CPS puisque, seule, la Direction du travail, c'est vrai, dispose de peu d'agents. Donc, des partenariats sont mis en place, notamment avec la CPS et qui a permis quasiment 1000 interventions sur les DPAE en 2021 et au niveau de la Direction du travail, c'est 410 interventions qui ont été réalisées dans des entreprises pour combattre le travail illégal. Et, on va continuer à renforcer, bien évidemment, ces contrôles parce que c'est un vrai sujet d'actualité.

Et pour répondre à Madame la sénatrice, enlever du budget « formation » pour remettre sur les CAE, cela ne va pas nous aider à professionnaliser et à monter en compétences nos jeunes. Je pense que c'est important. On manque de compétences. On le voit bien, tous les jours entre les offres d'emplois et les demandes d'emplois, il y a un fossé qui est énorme et on se rend compte qu'on a besoin de former, on a besoin de monter en compétences notre population qui est sans emploi et qui est à la recherche d'emploi, et je pense que c'est une priorité. Donc, il faut peut-être repenser le dispositif CAE pour peut-être y intégrer plus de formations. Mais, il faut que quand ils sortent de ce type de dispositifs, ils aient appris quelque chose, pour qu'ils soient plus employables.

On le voit, enfin, moi, je le vois sur les dossiers qu'on reçoit au ministère, des jeunes qui sont en CAE une première année, une deuxième année, des fois pour certains, une troisième année et, finalement, au bout de la troisième année, quand on regarde leur CV, il n'y a rien qui a évolué ! Et, ce n'est pas le but d'un CAE ! C'est un stage et on est censé leur apprendre quelque chose, leur donner des compétences et je pense que c'est plus sur cet aspect-là du dispositif CAE qu'il va falloir que l'on travaille pour leur permettre d'être employables plus vite. Parce que le but d'un CAE, aujourd'hui, c'est un dispositif où le taux d'insertion est trop faible. Si on compare avec un dispositif comme le CVD où il y a plus de 90 % de taux d'insertion, avec le CAE, on en est mais bien loin.

Alors je suis consciente que, dans certaines îles, notamment les îles éloignées, l'employabilité n'est pas la même parce qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises, etc. mais il n'empêche qu'il y a certaines communes, et on le voit, qui jouent le jeu de cette professionnalisation, de former les CAE. Je donne notamment l'exemple de Taputapuataea qui, on le voit bien, chaque CAE quand il sort de son année de stage, sur son CV, on voit bien qu'il y a de nouvelles compétences acquises et ça, c'est important parce que le but de ces stages, c'est qu'à la fin, ils puissent être employés par des entreprises ou par des associations ou par des communes. Si au bout de deux ans, trois ans, effectivement, la commune a pu former ce jeune en CAE sur des postes bien définis, eh bien tant mieux, mais il faut qu'on sorte de ce cercle un peu « vicieux » où on les prend mais, finalement, la quasi-majorité n'en ressort pas avec

plus d'expériences et de savoirs, en fait. Et, je pense que c'est sur ce point qu'il faut que l'on travaille. Il faut qu'on monte nos jeunes en compétences et ça va tout à fait dans l'objectif de la protection de l'emploi local.

On est en train de mettre en place, donc là c'est un dossier qui avance, la CTEL devrait se réunir très prochainement ; demain, on a réunion avec le SÉFI et la CPS. Ça y est, le tableau des activités générales est quasiment terminé, donc ça c'est une belle avancée et ça va dans le même objectif, en fait. Et, oui, pour protéger l'emploi local mais, dans ces cas-là, il faut qu'on apprenne à nos jeunes des nouveaux métiers. Les métiers de demain, il faut qu'on les forme et qu'on les accompagne. Sinon, on aura toujours une population qui ne sera pas formée. Et on va faire quoi ? On va faire des CAE toute la vie, enfin... Donc, l'idée, ce n'est pas d'arrêter les CAE, mais c'est d'accompagner ce dispositif et de le faire évoluer, je pense, pour atteindre ces objectifs.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le président : Merci. Sur la mission 967 « *Travail et emploi* », même vote ? Même vote.

Mission 968

Le président : Sur la mission 968 « *Culture et Patrimoine* », même vote ? Même vote.

Mission 969

Le président : Sur la mission 969 « *Enseignement* », Tavini, pour ou même vote ? Pour ? Vous êtes pour, donc 47 pour et 7 abstentions.

Mission 970

Le président : Sur la mission 970 « *Santé* », même vote ? Même vote pour. O.K. 47 pour et 7 abstentions.

Mission 971

Le président : Sur la mission 971 « *Vie sociale* », vous vous abstenez ? « *Vie sociale* », abstentions ? Donc, on revient à 39 pour et 15 abstentions.

Mission 973

Le président : Sur la mission 973 « *Environnement* », même vote ? Même vote. Merci.

Mission 974

Le président : Sur la mission 974 « *Réseaux et équipements structurants* », même vote ? Merci.

Mission 975

Le président : Sur la mission 975 « *Transports* », même vote ? Madame la représentante députée, vous avez la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Juste une interrogation. Je vois qu'on vient poursuivre le financement d'une convention passée avec TNH afin de pallier la défaillance de Tahiti Air Charter, donc Monsieur le vice-président, avez-vous de bonnes nouvelles ? Est-ce que cette délégation de service public attribuée à TAC va commencer un jour ? Merci.

Le président : Monsieur le vice-président.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci. Non, malheureusement, je n'ai pas une bonne nouvelle de par le fait que le CTA normalement est délivré par la DGAC. Donc, il y a eu des échanges évidemment entre la TAC et la DGAC sur des aspects techniques et aussi sur les aspects sécuritaires. Des dernières informations que j'aie, puisque nous avons jusqu'à la fin de ce mois-ci pour pouvoir quelque part redélibérer sur notre position, c'est qu'ils estiment que pour des questions de sécurité, des vols sur Ua-Pou et sur Ua-Huka, il est préférable qu'il y ait des aéronefs avec des moteurs en double alors que la solution proposée par TAC, c'est un mono moteur même si c'est un turbo propre, comme d'ailleurs pour les hélicoptères, ce sont des turbos propres. Donc, nous sommes aujourd'hui, je dirais, peut-être un peu en désillusion sur la solution TAC alors que TAC avait déjà un certificat de transporteur aérien délivré par la DGAC et qui autorise TAC à voler, survoler les Îles-sous-le-vent pour faire du transport de passagers de manière régulière.

Alors qu'est-ce qui va se passer ? Nous allons réunir la délégation de service public ce vendredi. Nous allons prendre une décision. Dans le cadre d'une relance de la délégation de service public, nous allons donc exiger que l'opérateur, le futur opérateur vienne avec une solution qui est agréée quelque part par la DGAC et dans ce laps de temps qui prendra à peu près trois mois supplémentaires, nous allons continuer par convention à solliciter TNH pour opérer sur Ua-Pou et sur Ua-Huka avec peut-être un nombre plus important de vols puisque c'est un peu ce qui est revendiqué par les *maires* et de même que pour les populations sur place. Voilà.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Donc, sur la mission 975 « *Transports* », oui...

M^{me} Nicole Sanquer : Excusez-moi, une dernière question sur le *Twin otter*, l'achat de pièces. Un *Twin otter* qui a été vendu et le Pays vient acheter des pièces détachées, je n'ai pas trop compris cette ligne-là du *Twin otter* de 52 millions F CFP de pièces détachées que le Pays vient payer.

Le président : Merci. Monsieur le vice-président.

M. Jean-Christophe Bouissou : Excusez-moi, Monsieur le président. Vous savez que nous étions propriétaire d'un *Twin otter* qui était mis à la disposition conventionnellement à *Air Tahiti* mais en réalité à *Air Charter* qui effectuait les vols sur les Marquises. Cet avion a atteint un âge très très avancé et, finalement, servait pour le deuxième avion appartenant à *Air Tahiti*. Nous avons un ministre des finances et de l'économie ici qui connaît bien le sujet puisqu'il était directeur de *Tahiti Air Archipels*, à l'époque, et donc notre avion est arrivé en fin de vie, mais pour pouvoir le céder, faut-il encore que l'on remette l'avion en bonne forme par des acquisitions de pièces nécessaires et je vous rappelle que nous avons vendu l'avion pour 300 millions F CFP.

Le président : Merci. Sur la mission 975, même vote ? Même vote. Merci.

Mission 976

Le président : Sur la mission 976 « *Urbanisme, habitat et foncier* », même vote ? *Merci.*

Mission 990

Le président : Sur la mission 990 « *Gestion fiscale* »...

M. Antonio Perez : Monsieur le président !

Le président : Oui, Monsieur le président de commission.

M. Antonio Perez : Merci. Pour la mission « *Gestion fiscale* », je voudrais dire que le gouvernement mène une politique de solutions contrairement à certains qui sont dans une politique d'incantations.

Et, je voudrais préciser une nouvelle fois que l'information que j'ai obtenue par rapport à la vente de ciment est bien encore aujourd'hui à 857 F CFP en TTC grâce à la LP fiscale que nous votée en décembre, grâce aux efforts du gouvernement en termes d'exonération de certains matériaux de construction à l'importation. Voilà, un effet concret de l'exercice du pouvoir avec une politique de solutions. C'est ce que le gouvernement mène et c'est une très très bonne chose pour le secteur de la construction et pour l'économie du pays. Voilà, donc lorsque nous sommes à l'assemblée de Polynésie française en plénière, il ne faut pas sortir des contre-vérités. Il faut dire les choses vraies et c'est ce que nous faisons. Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur, président de commission.

Sur la mission 990 « *Gestion fiscale* » ... Pardon, une réponse du vice-président.

M. Jean-Christophe Bouissou : Je n'en ai pas pour longtemps, Monsieur le président.

Je voudrais quand même dire, pour éviter que les importateurs et les propriétaires de points de vente dans notre pays aient l'impression d'être la cible des propos politiques que l'on peut tenir, qu'il est possible aussi que ces opérateurs, c'est-à-dire les vendeurs de ciment, etc., fassent du déstockage à des prix qui sont plus élevés de par le fait qu'évidemment les importations ne sont pas encore arrivées ou viennent d'arriver et qu'ils n'effectuent pas de calculs de prix moyens pondérés, si vous voulez, au niveau des sacs de ciment. Généralement, on dissocie parce qu'il y a des durées de vie des sacs de ciment, vous voyez ? Donc, ça peut être du déstockage. Donc on peut, parfois, trouver des prix plus élevés ou moins élevés. C'est simplement pour vous donner raison à tous les deux.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, Monsieur le président !

Le président : Oui, Monsieur Luc Faatau.

M. Antonio Perez : Monsieur le président !

M. Luc Faatau : Je viens juste confirmer les propos de mon président de commission parce qu'il y a quelques semaines, il n'y a pas longtemps, il y a quelques jours, j'ai été obligé de faire des travaux de rénovation de ma servitude dans ma commune parce que je suis obligé de le faire, la commune ne peut pas rénover ma servitude et, effectivement, le prix du sac de ciment... J'en ai fait parce que je l'ai acheté, j'ai été cherché et c'est bien au prix affiché, ça n'a pas flambé ! Le prix du ciment n'a pas flambé. Là où ça a flambé, c'est peut-être chez les petits revendeurs, mais chez les gros vendeurs de ciment, le prix est resté stable. Ça, c'est du vécu.

Le président : Merci. Monsieur le président de la commission.

M. Antonio Perez : Monsieur le président, mon intervention n'a pas pour but de jeter l'opprobre sur certains revendeurs qui ne font pas d'efforts ou qui sont dans leur logique économique. L'objectif de mon intervention c'est : un, de dire que les actions du gouvernement portent leurs fruits sur le sujet dont on vient de parler ; et deuxièmement, si je m'exprime à l'assemblée, ce n'est pas sur des approximations ou des informations relatives à des coûts de déstockage. Nous sommes bien sur un effort concret, important, de revendeurs qui jouent le jeu, et c'est cela qu'il faut mettre en avant, avant tout, et c'est ce que j'ai voulu faire. Voilà. Donc, il faut, à mon avis, informer et inciter notre population à jouer le jeu de la concurrence et à aller là où le rapport qualité-prix est le meilleur. C'est tout ce que je voulais dire. Et encore une fois, mettre le point sur l'efficacité des mesures gouvernementales en faveur du domaine de la construction. *Merci.*

Le président : Merci. Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président. Un peu dans la continuité de ce qui a été dit par nos collègues, il y a les textes et puis il y a ce qui se passe *évidemment* sur le terrain. On ne va pas le nier, *Monsieur le ministre*. Merci pour ce que le gouvernement a déjà fait sur — et c'est nous qui l'avons voté — la prise en charge de certains, je dis bien de certains matériaux de construction à destination de nos îles. Ce ne sont pas tous les matériaux dont le fret est pris en charge ! Par exemple le parpaing, il y a des îles des Tuamotu *qui, ne produisant pas de* parpaings, sont obligées de commander ici à Papeete. Le bois, enfin pour ceux qui sont encore en train de construire plus ou moins des maisons pour obtenir la prise en charge, il ne faut pas prendre le bois déclassé ou le bois ordinaire, il faut prendre le bois traité. Alors, entre le prix d'un 2x12 non traité et traité, enfin, pour ceux qui ont l'habitude — on va bientôt devenir entrepreneurs aussi dans cette maison —, en tous les cas, c'est le contrôle qui est obligatoire et qui est urgent dans ce pays.

En fin de compte, je voulais m'adresser à Monsieur le président de l'assemblée, voilà un bon sujet pour la commission de l'économie. C'est une mission, je ne dirai pas d'enquête, mais peut-être d'information sur l'application des tarifs dans ce pays. Voilà un bon travail que vous pourriez donner à certains élus, enfin ceux *bien évidemment* qui sont férus dans le jargon de l'économie, mais voilà une bonne mission, président, que l'assemblée pourrait peut-être acter pour les mois à venir. Merci.

Le président : Merci, Madame la sénatrice. Rendez-vous à l'ouverture de la session administrative. L'on posera la question d'opportunité, mais laissez au moins la taxe s'appliquer avant de faire la mission d'information. S'il veut faire avant, eh bien, cela ne sert à rien...

Bien, merci. Nous sommes toujours à la mission 990 « *Gestion fiscale* », même vote ? Ça ne fait pas augmenter le nombre de voix vos interventions, là. (*Rires.*) Même vote. Merci.

Mission 991

Le président : Sur la mission 991 « *Gestion financière* », même vote ?... Même vote. Merci.

Total général

Le président : Sur le Total général, pas d'intervention. Même vote ?

Sur l'article 6, même vote ? Je rappelle : quand je dis « même vote », c'est 39 pour et 15 abstentions. C'est bien ça ? Merci.

Article 7

Le président : Sur l'article 7, c'est le montant des recettes d'investissement. Nous passons à un examen par mission.

Mission 021

Le président : Sur la mission 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », y a-t-il une intervention ? Pas d'intervention. Je soumetts aux voix : même vote. Abstention groupe Tavini, les non-inscrits, sauf Vaiata qui est pour. Donc, 39 pour et 15 abstentions.

Mission 024

Le président : Sur la mission 024 « *Produits des cessions d'immobilisations* », pas d'intervention. Même vote. *Merci.*

Mission 901

Le président : Sur la mission 901 « *Moyens internes* », même vote. *Merci.*

Mission 904

Le président : Sur la mission 904 « *Tourisme* », même vote. *Merci.*

Mission 905

Le président : Sur la mission 905 « *Développement des ressources propres* », pas d'intervention non plus. Même vote.

Mission 910

Le président : Sur la mission 910 « *Santé* », vous êtes pour ?... Le groupe Tavini, pour. Donc, 47 pour et 7 abstentions.

Mission 911

Le président : Sur la mission 911 « *Vie sociale* », pour aussi : 47 pour et 8 abstentions.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914 « *Réseaux et équipements* », vous vous abstenez, le groupe Tavini. Donc, 39 pour et 15 abstentions.

Mission 915

Le président : Sur la mission 915 « *Transports* », même vote. *Merci.*

Mission 916

Le président : Sur la mission 916 « *Urbanisme, habitat et foncier* », même vote.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951 « *Gestion financière* », même vote.

Total général

Le président : Sur le Total général de l'article 7, même vote ?... Même vote. *Merci.*

Article 8

Le président : Pour l'article 8, nous avons un amendement : soit on le présente maintenant, soit on le présente à la fin de l'examen des missions parce que l'amendement porte sur l'annexe. Monsieur le ministre, vous présentez l'amendement maintenant ?...

M. Yvonnick Raffin : À la fin plutôt.

Le président : À la fin. Bien.

Donc, on passe à l'examen et au vote par mission.

Mission 901

Le président : Sur la mission 901 « *Moyens internes* ». Nous sommes aux mesures nouvelles des autorisations de programmes. Pas d'intervention ? Même vote. Même vote, c'est-à-dire toujours abstention le groupe Tavini. Merci.

Mission 903

Le président : Sur la mission 903 « *Partenariat avec les collectivités* », même vote. Monsieur, vous êtes pour ?... « *Partenariat avec les collectivités* », pour Tavini. Donc, 47 pour et 7 abstentions. O.K.

Mission 904

Le président : Sur la mission 904 « *Tourisme* », pour aussi. Merci. 47 pour et 7 abstentions.

Mission 905

Le président : Sur la mission 905 « *Développement des ressources propres* », pareil, vous êtes pour ?... O.K. Merci. Même vote alors.

Mission 907

Le président : Sur la mission 907 « *Travail et emploi* », abstention Tavini. Donc, 39 pour et 15 abstentions. Voilà.

Mission 909

Le président : Sur la mission 909 « *Enseignement* », vous êtes pour ?... Tavini, pour ?... Donc, 47 pour et 7 abstentions.

Mission 910

Le président : Sur la mission 910 « *Santé* », vous êtes aussi pour. Donc, 47 pour et 7 abstentions.

Mission 911

Le président : Sur la mission 911 « *Vie sociale* », abstentions. Donc, 39 pour et 15 abstentions.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914 « *Réseaux et équipements structurants* », abstentions. Même vote.

Mission 915

Le président : Sur la mission 915 « *Transports* », même vote. Merci.

Mission 916

Le président : Sur la mission 916 « *Urbanisme, habitat et foncier* », même vote. Merci.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951 « *Gestion financière* », même vote. Merci.

Total général

Le président : Sur le Total général de l'article 8, même vote ? Même vote. Merci.

Il y a l'amendement.

M. Yvonnick Raffin : Monsieur le président, donc un amendement.

Dans le cadre du contrat de développement et de transformation (CDT) 2021-2023, il était prévu de reconstruire le logement de fonction existant près de l'infirmierie de Takaroa.

Or, il s'avère aujourd'hui que le site est classé en zone rouge en raison des forts risques d'inondations lors des fortes intempéries, s'agissant de surcroît d'un remblai situé en bord de mer et face à la passe.

Considérant ces éléments nouveaux et dans la mesure où un médecin vient d'y être recruté, il est proposé de déplacer cette opération sur l'atoll de Fakarava. Le logement, de type OPH, sera construit près des deux logements de fonction existants occupés par des infirmiers.

Dès lors, dans le libellé de l'opération 19.2022 Construction et équipements de deux logements de fonction pour les infirmeries de Takaroa et Rangiroa, la mention « Takaroa » est remplacée par « Fakarava ».

Ainsi, dans la première partie relative aux modifications de libellé d'AP de l'annexe 2 :

Au lieu de :

Mission	AP	Libellé actuel	Libellé nouveau
901	19.2022	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour les infirmeries de Takaroa et Fakarava pour la SSTG	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour les infirmeries de Takaroa et Rangiroa (CDT - 2021)

Lire :

Mission	AP	Libellé actuel	Libellé nouveau
901	19.2022	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour les infirmeries de Takaroa et Fakarava pour la SSTG	Construction et équipement de 2 logements de fonction pour les infirmeries de Fakarava et Rangiroa (CDT - 2021)

Le président : Merci. Discussion sur l'amendement. Pas d'intervention. Je soumetts au vote : même vote ?... Même vote. Et l'annexe 2 amendé, même vote ? Même vote. Et l'article 8, par conséquent amendé, même vote ? Même vote. Merci.

Article 9

Mission 020

Le président : Nous passons à l'article 9 et il s'agit des crédits de paiement.

Sur la mission 020 « Dépenses imprévues », pas d'intervention ? Moi, je dis même vote. Tavini s'abstient ? O.K. 39 pour et 15 abstentions.

Mission 900

Le président : Sur la mission 900 « Pouvoirs publics », même vote. **Merci.**

Mission 901

Le président : Sur la mission 901 « *Moyens internes* », même vote. Merci.

Mission 903

Le président : Sur la mission 903 « *Partenariat avec les collectivités* », même vote ?... Même vote. Merci.

Mission 904

Le président : Sur la mission 904 « *Tourisme* », même vote. **Merci.**

Mission 905

Le président : Sur la mission 905 « *Développement des ressources propres* ». Pardon. Monsieur le..., vous êtes pour le « *Développement des ressources propres* » ?... « *Tourisme* », vous êtes pour. Donc, 47 pour et 7 abstentions. Et pour le « *Développement des ressources propres* », pareil ?... Pour, 47 pour et 7 abstentions.

Mission 907

Le président : Sur la mission 907 « *Travail et emploi* », abstention. On passe à 39 pour et 15 abstentions.

Mission 908

Le président : Sur la mission 908 « *Culture et patrimoine* », même vote. Merci.

Mission 909

Le président : Sur la mission 909 « *Enseignement* », pour ?... 47 pour et 7 abstentions.

Mission 910

Le président : Sur la mission 910 « *Santé* », 47 pour et 7 abstentions.

Mission 911

Le président : Sur la mission 911 « *Vie sociale* », abstention. O.K. 39 pour et 15 abstentions.

Mission 914

Le président : Sur la mission 914 « *Réseaux et équipements structurants* », même vote. Merci.

Mission 915

Le président : Sur la mission 915 « *Transports* », même vote.

Mission 916

Le président : Sur la mission 916 « *Urbanisme, habitat et foncier* »... Pardon, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je veux intervenir sur le transport mais lié aussi... Quand on parle de tourisme, on ne peut pas ne pas parler de transport et du tourisme. Bon, peut-être Monsieur le vice-président ou mes collègues ministres vont être un peu agacés par ma petite remarque de ce moment. Pour en revenir au tourisme qui est lié un peu au transport, parce que lors de toutes les études, de toutes les présentations sur l'organisation de notre tourisme ici en Polynésie, l'élue des *Îles sous-le-vent* que je suis a constaté quand même que 60 % des recettes issues du tourisme — enfin, excusez-moi du peu, enfin il faut rendre à César ce qui est à César — proviennent des *Îles-sous-le-vent*. Quand je vois tous les projets de grande envergure par-ci, par-là, sauf aux *Îles sous-le-vent*, j'ai envie aussi de vous dire aujourd'hui, à un moment donné, il faudrait peut-être arrêter aussi et puis penser aussi un peu de rendre à César ce qui est à César. Enfin, *c'est juste une remarque, Mesdames et Messieurs les ministres*, mais ne prenez pas ça comme une offense. C'était juste une petite remarque au passage.

Pour en revenir au transport, par contre là, je tiens à saluer, saluer l'effort du gouvernement. Cela me fait rappeler le schéma de transport interinsulaire et surtout la délégation de service public. Enfin, on commence à voir le résultat et puis le travail qui a été mené ici par la mission sur l'application des tarifs d'*Air Tahiti*. En tous les cas, pour les élus des archipels, enfin on commence un peu à voir la couleur de la baisse des tarifs dans le pays. Parce que, voilà, le Pays octroie une subvention mais conditionnée, il y avait des plafonds à ne pas dépasser. En tout cas, pour ceux qui vivent presque dans l'avion comme une voiture, on sent mais concrètement la baisse des tarifs. Peut-être pousser encore la direction d'*Air Tahiti* à faire davantage d'efforts de baisse, mais sachez que pour la vie quotidienne des habitants des archipels, cette baisse quand même est la bienvenue. Je tenais quand même à saluer les efforts consentis aussi bien par le Pays et par la direction bien sûr de notre compagnie aérienne qu'est *Air Tahiti*. Merci.

Le président : *Merci*, Madame la sénatrice. Donc, je reviens au vote sur la mission 915 « *Transports* » : même vote ?... Même vote. Merci.

Sur la mission 916 « *Urbanisme, habitat et foncier* », pas d'intervention. Même vote. *Merci*.

Mission 951

Le président : Sur la mission 951 « *Gestion financière* », pas d'intervention non plus. Même vote.

Total général

Le président : Et sur le Total général de l'article 9, pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote.

Article 10

Le président : Et sur l'article 10, dernier article, y a-t-il une intervention ?... Pas d'intervention. Même vote.

Et pour l'ensemble de la délibération : alors Tavini, abstentions ?... Contre ? 1 contre... 3 contre et le reste abstentions. Vaiata, pour, abstention ?... Vaiata, pour ?... Voilà. 39 pour, 3 contre et le reste abstention. Cela fait 12 abstentions. Voilà. Donc, la délibération du collectif n° 1 du budget général de la Polynésie française est adoptée, Monsieur le ministre.

Nous passons directement au dernier dossier. Il s'agit de la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2022.

Article 1^{er}

Le président : Sur l'article 1^{er}, y a-t-il une intervention ?... Pas d'intervention sur l'article 1^{er}. Je soumetts au vote : qui est pour ?... Pour. Qui vote contre ?... Pas de vote contre. Qui s'abstient ?... Vous vous absteniez, Nuihau Laurey ?... Abstention aussi. Tavini ?... Tavini huiraaatira, quel est votre vote ?... Abstention ? Abstention. Vaiata, pour ? Voilà. 39 pour et 15 abstentions.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, pas d'intervention. Je suppose que c'est le même vote. Même vote.

Article 3

Le président : Sur l'article 3, pareil, même vote ? Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Sur l'article 4, pas d'intervention non plus. Je suppose que c'est le même vote. Même vote.

Article 5

Le président : Sur l'article 5, il s'agit des recettes de fonctionnement. Nous allons procéder à un vote par mission.

FELP

Mission 002

Le président : Au niveau du FELP, sur la mission 002 « *Résultats de fonctionnement reporté* », Même vote ?... Même vote.

Mission 971

Le président : Sur la mission 971 « *Vie sociale* » pour le FELP, même vote. Merci.

Mission 990

Le président : Sur la mission 990 « *Gestion fiscale* », même vote. **Merci.**

Total FELP

Le président : Pour le Total du FELP, je suppose le même vote.

FCTAI

Mission 002

Le président : Pour le fonds de continuité territoriale, sur la mission 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* », même vote.

Total FCTAI

Le président : Sur le Total du FCTAI, même vote.

Total général

Le président : Et sur le Total général, même vote. Merci pour l'article 5

Article 6

Le président : Nous passons à l'article 6 concernant le montant des crédits de fonctionnement. Nous passons également à un vote par mission et par fonds.

FELP

Mission 971

Le président : Pour le FELP, sur la mission 971 « Vie sociale », pas d'intervention. Merci. Même vote.

Total FELP

Le président : Sur le Total du FELP, même vote.

FCTAI

Mission 975

Le président : Pour le fonds de continuité territoriale des transports interinsulaires, sur la mission 975 « Transports », pas d'intervention. Même vote.

Total FCTAI

Le président : Sur le Total du FCTAI, même vote.

Total général

Le président : Et sur le Total général de l'article 6, même vote. **Merci.**

Article 7

Le président : Sur l'article 7, pas d'intervention. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, je suppose que c'est le même vote. C'est ça, 39 pour et 15 abstentions.

Voilà. Donc, nous avons terminé avec l'examen de nos dossiers.

III) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Nous passons maintenant au point III), désignation des représentants au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs.

Nous avons à désigner au sein des commissions intérieures et organismes extérieurs des membres : d'abord à la commission permanente, il vous est proposé la candidature d'Isabelle Sachet en tant que membre en remplacement de Madame Moihara Tupana. C'est bien ça, Madame la présidente du groupe. Je soumetts au vote : qui est pour ? Unanimité ? Unanimité. Merci.

Nous passons à la désignation au sein des commissions législatives :

D'abord, à la commission de l'économie des finances, du budget et de la fonction publique, il est proposé de remplacer Madame Nicole Bouteau en tant que secrétaire en lieu et place de Moihara Tupana. Pour ? Même vote ? Même vote.

À la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture et de l'aménagement du territoire, du transport aérien, il vous est proposé la candidature de Madame Yvannah Pomare-Tixier en tant que membre en lieu et place de Madame Nicole Bouteau. Même vote ? Même vote. Merci.

À la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, suite au départ de notre anciennement présidente, Madame Virginie Bruant, il vous est proposé de désigner Madame Isabelle Sachet en tant que membre de la commission. Vous êtes pour ? Pour. Merci.

À la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports, il vous est proposé de désigner Madame Isabelle Sachet en tant que secrétaire en lieu et place de Madame Moihara Tupana. Même vote ? Même vote. Merci.

Nous poursuivons par la désignation au poste vacant au sein de la commission de contrôle budgétaire et financier. Là, il vous est proposé également la candidature de Madame Isabelle Sachet en tant que membre à la place de Moihara Tupana. Même vote ? Même vote. Merci.

Nous terminons enfin, les désignations au sein des commissions et organismes extérieurs de l'assemblée. Alors normalement, il y a une liste qui va être diffusée. On est en train d'imprimer, de photocopier la liste. Voilà, deux minutes, je vous demande de patienter, de respirer un peu...

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, président, merci de me donner la parole. C'est de tradition dans cet hémicycle, quand il y a des élus qui sont nouvellement élus ou qui arrivent dans cet hémicycle, on salue, on souhaite la bienvenue. Mais, quand un ou une élue, et c'est le cas d'une élue, s'arrête comme ça dans des conditions que nous le savons tous puisque, pour ne parler, pour ne citer que le cas de Moihara Tupana puisque Madame Isabelle Sachet revient à l'assemblée, c'est la loi, nous sommes obligés de l'accepter. Mais, je veux quand même profiter — ça me fait mal un peu au cœur — de saluer quand même le travail, le travail que Moihara Tupana, anciennement collègue élue de l'assemblée, a rendu au sein de cet hémicycle. Il faut reconnaître quand même que c'était une collègue très assidue dans les fonctions qu'elle avait occupées ici au sein de notre assemblée de Polynésie. Quand j'entends « on remplace parce que, parce que, parce que », cela me fait quand même quelque part un petit sentiment un peu de — comment dirai-je ? —, je dirais « tout ça pour ça ». Mais, en fin de compte, président, je voulais solennellement remercier mais publiquement le travail et tout le temps que cette élue — ça a été une élue du peuple, *chers collègues*, il faut reconnaître ça —, tout le travail que Moihara aurait donné ici au sein de cet hémicycle. C'est tout ce que je voulais dire. Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merçi bien*, Madame la sénatrice. Je crois que ça y est, la liste est prête !...

Bien. Vous avez en votre possession la liste et les modifications apportées à nos représentations au sein des commissions extérieures. Je sou mets au vote : bon, unanimité. *Merçi bien*.

IV) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Nous passons au point IV et il s'agit de la correspondance. Vous connaissez la procédure.

V) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Maintenant, il ne me reste plus qu'à clôturer la séance de la session.

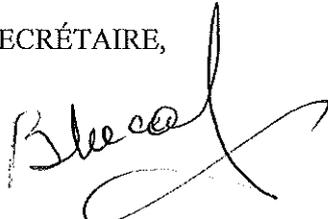
La séance est close.

Je vous rappelle tout simplement que nous sommes à nouveau reconvoqués en session extraordinaire le 31 mars et j'informerai les présidents de groupe pour notre conférence des présidents en temps voulu.

Merci bien!

(Il est 12 heures 37 minutes.)

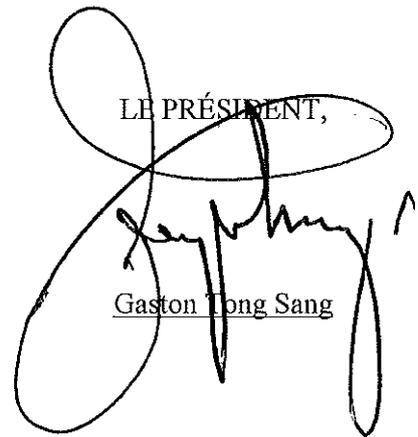
LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang